

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

(34^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du lundi 25 octobre 1993



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE-ANDRÉ WILTZER

1. **Loi de finances pour 1994 (deuxième partie).** Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4797).

INDUSTRIE, POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS ET COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Bernard Carayon, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'industrie et les postes et télécommunications.

M. Franck Borotra, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour l'industrie.

M. Claude Gaillard, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour les postes et télécommunications.

M. Bernard Carayon, suppléant M. Olivier Dassault, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le commerce extérieur.

Mme Louise Morcau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour le commerce extérieur.

M. Francis Saint-Ellier, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour le commerce extérieur.

MM. Michel Destor,
Maxime Gremetz,
Emile Zuccarelli,
François Grosdidier,
Gilbert Gaugier.

Suspension et reprise de la séance (p. 4819)

M. Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 4829).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE
DE M. PIERRE-ANDRÉ WILTZER,
vice-président

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1994 **(DEUXIÈME PARTIE)**

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1994 (n^{os} 536, 580).

INDUSTRIE, POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS **ET COMMERCE EXTÉRIEUR**

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

La parole est à M. Bernard Carayon, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'industrie et les postes et télécommunications.

M. Bernard Carayon, rapporteur spécial. Monsieur le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur, le projet de budget de l'industrie et des postes et des télécommunications pour 1994 porte à travers certaines dotations la marque de la période de récession que nous traversons, mais il témoigne aussi d'une approche renouvelée du rôle de l'Etat dans le développement du secteur industriel : vous considérez à juste titre que l'Etat doit jouer le rôle d'un partenaire vigilant.

J'approuve pleinement l'orientation libérale que vous donnez à votre action et aux moyens que vous mettez en œuvre avec toute l'énergie et le talent que l'on vous connaît, tout en souhaitant que vous accentuiez davantage le trait, que vous montriez plus de fermeté encore dans la défense de nos intérêts, surtout lors des Conseils bruxellois.

Le budget de l'industrie et des postes et télécommunications ne doit pas être considéré comme un ensemble de moyens illimités au service des desseins d'un Etat chef d'entreprise. Il doit, en revanche, accompagner le développement des entreprises industrielles, lui permettre de remplir ses missions de service public - comme le contrôle de sécurité, la sûreté nucléaire, la prospection du sous-sol national, le contrôle des pollutions - lui permettre aussi de soutenir le développement de la recherche et des technologies, faire partager les préoccupations de long terme en matière d'environnement et de maîtrise de l'énergie, mais aussi l'aider à éviter, grâce à une bonne

connaissance de la réalité industrielle, que le retournement conjoncturel actuel ne se transforme en catastrophe pour l'emploi, surtout dans les PMI, dès lors que les entreprises concernées ont un potentiel de croissance irremplaçable.

J'orienterai mon propos autour de trois préoccupations : la première sera relative à la situation actuelle du secteur, la deuxième concernera les orientations que je souhaiterais voir mises en œuvre, et la dernière se limitera à quelques difficultés dans l'application de la politique actuelle.

Tout d'abord, le secteur de l'industrie continue de jouer un rôle déterminant dans le développement économique. Les services ont, certes, pris une place prépondérante dans la croissance et l'emploi, mais l'industrie constitue le socle du développement. Son poids en France ne représente plus que 24 p. 100 du PIB mais, en termes de produits et d'organisation, elle est à l'origine d'importants surplus qui sont transmis à l'ensemble de l'économie.

C'est sur l'industrie que l'on compte à la fois pour bénéficier du surcroît d'exportations qui permet de financer nos besoins énergétiques, mais aussi pour lisser l'effet des cycles conjoncturels. A cet égard, notre situation actuelle serait tout autre, si face au marasme de la demande intérieure, les entreprises - surtout les grandes, d'ailleurs - ne répondaient pas de manière fine à la demande diversifiée venant d'un peu partout dans le monde, que ce soit dans le domaine des transports - TGV, paquebots, Airbus, hélicoptères civils - dans celui de la téléphonie et des télétransmissions, notamment avec Ariane ou Alcatel-Alsthom, ou dans celui des travaux publics, de l'automobile, du luxe, de la pharmacie et de l'armement.

Grâce à ses exportations, l'industrie limite la baisse de la croissance. Les administrations étrangères de l'Allemagne, du Japon et des Etats-Unis ne s'y trompent pas. Elles ont bien compris l'intérêt de soutenir l'industrie qui fonde leur puissance économique et leur prospérité.

Il reste que l'industrie est davantage frappée que le reste de l'économie par la récession, que le nombre des dépôts de bilan des PMI ont augmenté depuis la mi-1990, que l'emploi industriel régresse également depuis cette date et que l'investissement recule depuis deux ans.

En 1992, l'industrie a perdu 115 000 emplois, soit 3 p. 100 de ses effectifs, après en avoir déjà perdu 117 000 en 1991. En outre, l'intérim a diminué et le chômage partiel s'est accru.

L'industrie est aujourd'hui soumise à un environnement particulièrement perturbé.

Les entreprises industrielles sont contraintes par le contexte économique et monétaire instable, par la réglementation européenne et par l'intensification de la concurrence sur leurs marchés de plus en plus ouverts. Elles subissent de profondes mutations pour s'adapter, se reconverter et former les hommes. Elles doivent cependant veiller à privilégier leur développement technologique et leur recherche-développement pour maintenir leur avance sur celles des pays à faible coût de main-

d'œuvre. Les investissements dans ce domaine sont une nécessité absolue car ce sont eux qui leur permettent de conserver leurs atouts et leur savoir-faire très appréciés : de janvier à juin 1993, le solde commercial a doublé par rapport à 1992.

L'industrie française fait ainsi preuve d'une compétitivité accrue grâce, notamment, aux efforts de productivité qui ont été consentis depuis quatre ans. Tandis que les coûts de production augmentaient de 29 p. 100 en Allemagne, ils ne progressaient que de 9 p. 100 en France.

Dans ce contexte, le ministère de l'industrie se doit d'affirmer le rôle de l'Etat, partenaire de l'industrie, pour conforter son développement.

Il est normal que les entreprises attendent de l'Etat à la fois la promotion et la défense de leurs intérêts dans les instances communautaires et au GATT, l'accompagnement de leur développement, surtout dans l'innovation, les technologies stratégiques, l'exportation et la préparation des mutations industrielles.

Il serait aussi souhaitable qu'elles soient préservées de certaines perturbations déloyales qui les poussent à délocaliser leurs activités et à supprimer des emplois. A cet égard, les instances communautaires se montrent incapables d'assurer la défense commerciale de leurs intérêts : Conseil et Commission achoppent encore sur la définition de ce que devrait être la véritable politique industrielle et commerciale de la Communauté, et l'on reste obnubilé sans raison par la signature des accords du GATT, comme on l'était il y a un an par la ratification du traité de Maastricht.

Au-delà de telles difficultés, le ministre de l'industrie doit permettre à l'Etat de retrouver son rôle normal de partenaire du développement industriel.

Après la mise en œuvre des privatisations, son action devra se faire particulièrement sentir dans le domaine du développement technologique et de l'innovation. En effet, les entreprises des pays industrialisés ne bénéficient plus de rentes technologiques. La concurrence émane du monde entier, surtout pour les biens industriels. Il est donc indispensable de conforter l'effet d'entraînement sur le tissu industriel qu'ont un certain nombre de grands projets, comme ceux concernant le secteur de l'électronique mis en œuvre par SGS-Thomson, TCE et d'autres dans la télévision haute définition, les écrans plats, ou comme ceux concernant l'automobile et les biotechnologies.

Dans le même temps, le ministère se doit de soutenir la recherche et l'innovation dans les PMI.

Monsieur le ministre, vous demandez un surcroît de crédits cette année dans ce domaine, notamment en faveur de l'ANVAR, l'Agence nationale de valorisation de la recherche, qui joue un rôle déterminant dans la distribution des aides à travers des procédures qui ont été heureusement regroupées.

En 1994, vous devriez ainsi bénéficier de près de 3,3 milliards de francs pour soutenir le développement de la recherche industrielle et l'innovation et, pour l'ANVAR, de 1 milliard de francs de crédits d'intervention supplémentaires.

Cependant, conscient que vous êtes du rôle central des PMI dans le développement économique, votre projet de budget accentue encore les moyens qui leur sont consacrés afin soit de faciliter les restructurations, souvent inévitables, soit de soutenir le développement régional par un tissu de PMI.

La masse des crédits prévus dans ce domaine augmente très fortement, puisqu'elle passe, en autorisations de programme, de 760 millions de francs en 1993 à 1,070 milliard de francs en 1994. Ces crédits, qui devraient être abondés dans le cadre des contrats de plan et des fonds structurels européens, seront particulièrement utiles pour généraliser les aides à l'investissement matériel, réservées jusque-là à quelques régions particulièrement touchées par les problèmes de reconversion.

Toutefois, monsieur le ministre, je voudrais vous dire à cette occasion combien me paraît important - trop important sans doute - le fossé qui sépare l'idée que se font vos services de l'impact de certaines mesures prises, de l'effet concret de ces mesures sur le terrain. Sans trop m'attarder, je donne à cet égard quelques exemples dans mon rapport écrit, où je constate que si trois des industries de mon département, le Tarn - le textile, le délainage et la mégisserie -, ont, certes, fait l'objet d'études approfondies qui ont bien débouché sur quelques aides, l'effet de celles-ci n'est pas aussi euphorisant que vos services le laissent entendre. Les aides accordées ne sont pas à la hauteur des problèmes à résoudre et la réglementation concernant l'emploi de produits toxiques et, surtout, la concurrence déloyale de l'Inde, de la Turquie et de la Corée du Sud dans la mégisserie ont un impact dépressif considérable.

Toute action dans le secteur industriel exige d'ailleurs une connaissance fine et concrète des mesures qui peuvent affecter réellement les entreprises dans un sens ou dans l'autre. Leur efficacité dépend aussi de la franchise du dialogue entre vos services déconcentrés dans les DRIRE - les directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement - et les entreprises, et de la remontée de l'information dans les services centraux. En effet, au-delà des mesures générales très favorables qui viennent d'être prises par le Gouvernement et dont on peut se louer, comme remboursement intégral du décalage d'un mois de TVA, la réactivation du dégrèvement du plafonnement de la taxe professionnelle et l'allègement des charges sociales, il est nécessaire que vous puissiez défendre les bonnes options pour l'industrie, celles qu'attendent les industriels, face à vos collègues et, surtout, face à la Commission de Bruxelles et au GATT.

Chacun sait désormais que les dossiers de l'automobile, de l'électronique ou de la sidérurgie se défendent à Bruxelles et qu'on doit être particulièrement vigilant pour qu'aux difficultés conjoncturelles les technocrates de la Commission n'ajoutent pas des contraintes arbitraires, parfois extrêmement préjudiciables à nos entreprises.

Par exemple, forte des compétences qu'elle tire du Traité de Rome, la Commission envisage d'introduire plus de concurrence - sans faire preuve de beaucoup de discernement - dans l'ensemble des monopoles de service public afin, selon elle, d'en améliorer l'efficacité et de mieux satisfaire les consommateurs. C'est ainsi qu'elle a formulé de nombreuses propositions contestant ici et là l'organisation actuelle d'EDF, de GDF, de La Poste et des Télécom.

Le fait que certaines de ces propositions soient justifiées, comme pour les télécom, ne motive absolument pas la remise en cause, dans les mêmes conditions et de manière dogmatique, d'un système de production et de distribution comme celui d'EDF. Il serait absurde de remettre en cause ce système, qui compte parmi les plus efficaces et les moins onéreux du monde, à moins qu'il ne s'agisse d'introduire en Europe continentale la dérégulation d'outre-Manche, qui s'est révélée catastrophique pour les entreprises et les consommateurs anglais.

Dans ces conditions, qu'on ne se méprenne pas sur l'objectif de la proposition sur l'accès des tiers au réseau, dit « ATR » : il s'agit bien d'entamer la prospérité de l'organisation électrique. Fort opportunément, la Cour de justice des Communautés européennes, exceptionnellement modérée dans son approche du marché commun, vient de reconnaître la légitimité du service postal de base à tarif péréqué sur l'ensemble du territoire belge. L'arrêt de principe de la Cour, directement transposable au service public de distribution de l'électricité, devrait permettre de s'opposer à l'avenir plus efficacement aux idées bruxelloises en matière d'ATR.

En définitive, monsieur le ministre, votre force essentielle ne se mesure pas aux 31,7 milliards de crédits dont vous disposez pour accroître la dépense publique ; elle réside en fait dans votre rôle politique, tant à l'égard du Parlement que dans les négociations internationales. Ainsi, c'est à juste titre que vous considérez que Pechiney est plus dépendant de votre capacité à freiner l'entrée dans la Communauté de l'aluminium des pays de l'Est à prix de dumping, que des subventions que vous seriez susceptible de lui accorder.

Si votre action est conduite dans cet état d'esprit, je suis persuadé qu'elle rencontrera l'adhésion d'un nombre croissant de parlementaires et de Français.

Je souhaiterais enfin évoquer brièvement trois problèmes en suspens et, tout d'abord, la rationalisation de vos moyens.

Vous avez, semble-t-il, réussi à fusionner les services des postes et des télécommunications avec ceux de l'industrie en faisant des économies substantielles. Pourrez-vous réellement poursuivre dans cette voie l'année prochaine, et en faisant porter votre attention sur quels services ?

Plus généralement, estimez-vous que vous pourriez tordre le cou à l'idée commune selon laquelle votre puissance se mesurerait au niveau de vos dépenses ?

Pourriez-vous élaborer une batterie d'indicateurs qui permettraient de montrer l'efficacité relative de vos interventions respectives dans tel ou tel domaine, et modifier en conséquence l'affectation de vos dotations budgétaires dans le sens d'une plus grande efficacité et d'une plus grande économie ?

Ensuite, vous faites indéniablement preuve de beaucoup d'attention envers La Poste et France Télécom. Vous envisagez d'aller plus loin dans la réforme du statut des deux entreprises de service public afin de les responsabiliser davantage. Toutefois, comment ces deux entreprises pourront-elles effectivement bénéficier de l'autonomie dont elles ont besoin si leur contrat de plan et l'aménagement prévu de leur statut fiscal ne sont pas respectés ? Que comptez-vous faire pour éviter de les plonger dans les déficits artificiels que risquent de créer ensemble l'article 15 du projet de loi de finances pour 1994, relatif à la taxe sur les salaires de La Poste, et l'article 23 *bis* du même projet, limitant le montant du dégrèvement au titre du plafonnement de la taxe professionnelle à 1 milliard de francs, et affectant France Télécom ?

Enfin, en matière de privatisations, vous prenez les mesures nécessaires à la cession progressive de l'ensemble des entreprises publiques industrielles, à l'exception d'EDF, de GDF, de La Poste et de France Télécom.

La privatisation de la BNP est un succès exceptionnel. Elle était sans doute l'une des plus aisées à réaliser. Cependant, avant d'arriver à Bull, les opérations succes-

sives de cessions risquent d'assécher le marché, et ce d'autant plus que, dans le même temps, l'Etat devra continuer à financer sa dette publique qui ne cesse de croître.

Ne craignez-vous pas que le gel d'une part importante des liquidités actuelles du fait des futures privatisations ne devienne un frein à la reprise de la consommation et de la croissance ?

Dans quel délai le programme pourrait-il être conduit à son terme, dès lors qu'à l'étranger, en Italie comme en Allemagne de l'Est, la même politique de privatisation a les mêmes effets qu'en France sur les liquidités des ménages ?

Vous remarquerez que je n'ai pas procédé à l'analyse traditionnelle des crédits du budget de l'industrie, comme certains pouvaient l'attendre, car il m'est apparu que, globalement, vos moyens d'intervention étaient reconduits, et que, pour le détail, je pouvais renvoyer mes collègues intéressés à mon rapport écrit, qui est paru il y a quelques jours.

Par ailleurs, comme vous ne manquerez sans doute pas d'être interrogé sur tel ou tel aspect de votre budget et de nous éclairer sur la réduction des moyens d'intervention de l'ADEME, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, par exemple, que votre périmètre de compétence a été sensiblement élargi par rapport à celui de votre prédécesseur et que les dotations initiales de votre budget seront modifiées en exécution dans des proportions sans commune mesure avec les variations qui peuvent affecter deux projets de budget initiaux, il m'est apparu moins convaincant d'infliger une série de comparaisons sur l'évolution de votre budget que de tirer parti de votre présence, monsieur le ministre, pour vous inciter à poursuivre votre action avec encore plus de fermeté vis-à-vis de nos partenaires et pour vous demander de préciser votre démarche tant sur la rationalisation de vos moyens que sur les difficultés de La Poste et de France Télécom et sur l'échelonnement des privatisations des entreprises industrielles du secteur public.

Je conclurai mon propos en évoquant les difficiles négociations auxquelles notre pays est confronté au GATT.

La promotion de nos intérêts nationaux, ou confondus avec ceux de nos partenaires européens, se heurte aujourd'hui à l'intransigeance de nos autres partenaires occidentaux, arc-boutés sur une idéologie et un postulat.

L'idéologie, c'est le libre-échange mondial, qui réunit les hauts fonctionnaires à qui l'on a confié la direction, depuis l'après-guerre, des grands organismes mondiaux, économiques ou financiers, tels que le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et le GATT, et à qui l'on peut reprocher, sans crainte d'être contredit, d'être totalement exonérés de tout contrôle démocratique.

Le postulat, c'est le retour à la croissance mondiale que conditionnerait l'acceptation des règles du GATT. L'augmentation du commerce international qui résulterait de cet accord a même fait l'objet d'un chiffrage à la fois précis - 213 milliards de dollars - et dérisoire : matérialisable seulement à l'issue de dix années, il ne représenterait que 0,7 p. 100 de l'économie mondiale.

Revenons à l'idéologie. S'y accrochent chez nous bon nombre de libéraux, comme à une bouée de sauvetage, obnubilés par les travaux d'un économiste anglais du siècle passé, Ricardo, qui s'appuie sur deux concepts étroitement liés : la spécialisation internationale et la loi des avantages comparatifs.

Le premier concept nous conduirait à nous cantonner aux activités à main-d'œuvre résiduelle, condamnant à la disparition nos industries, où les coûts du travail sont parfois trente-cinq fois plus élevés qu'à l'étranger sans qu'il soit possible un jour de les reconstituer.

Cette situation, monsieur le ministre, je la vis chaque jour dans mon département du Tarn où les industries du textile, de la mégisserie ou du délainage s'effondrent les unes après les autres. Mortes, elles ne ressusciteront pas comme le phénix, de leurs cendres, en dépit du savoir-faire de leurs ouvriers, pas plus que ne ressuscitera une paysannerie dont les revenus seront laminés par les cours mondiaux.

Le second concept, celui des avantages comparatifs, ne tient pas plus au regard des politiques de dévaluation compétitive que mènent certains de nos concurrents ou du privilège que détiennent les Etats-Unis lorsqu'ils laissent leur monnaie flotter à la baisse. Les lois du commerce ont toujours été édictées par la puissance économique dominante : hier la Grande-Bretagne, aujourd'hui les Etats-Unis qui, débarrassés pour l'essentiel des menaces militaires périphériques, sont de retour et nous livrent, dans l'économie ou sur le théâtre culturel, une guerre sans merci.

Or le monde n'est pas homogène et l'Europe, monsieur le ministre, n'est pas un laboratoire d'expérimentation. Notre monde oppose des systèmes politiques, administratifs, économiques et sociaux très fortement différenciés, où, à l'instar d'icebergs, dérivent des zones d'insécurité ou de privation des droits de l'homme.

Il faut d'ailleurs beaucoup d'hypocrisie pour justifier le libre-échange par la nécessité de résorber la misère du tiers monde que l'on a accentuée depuis des décennies au gré de fluctuations politiques bien maîtrisées. Disons-le tout net : ce n'est pas en appauvrissant Français et Européens que l'on enrichira des milliards d'individus. Il n'y a pas, aujourd'hui, d'autre solution que de pratiquer, en matière de libre-échange, la politique du pas à pas : *step by step*, comme disent les Anglo-Saxons, c'est-à-dire un libre-échange par zones concentriques, admettant les préférences régionales, les droits compensateurs ou les contingentements.

Faut-il le rappeler, le bonheur des peuples ne se décrète pas par un taux de croissance économique. La croissance n'a de sens que si elle s'intègre dans le cadre de sociétés stables où le pouvoir est librement et démocratiquement consenti.

Il est temps de penser notre avenir, et celui de l'Europe, en fonction de nos intérêts et non de ceux qui, drapés dans leur dignité libérale, recourent systématiquement à une panoplie d'instruments en contradiction flagrante avec leur discours.

Les anathèmes déjà fleussent. Dans un rapport récent et déjà célèbre, l'un de nos collègues dénonce les adversaires du libre-échangisme habillés en protectionnistes et qui cherchent les responsables de leurs difficultés à l'étranger.

Les voilà venir dans un cortège auquel nous sommes tant habitués, monsieur le ministre, ceux qui dénoncent une France dressée sur ses ergots qui regretterait, dit-on, les vrais clandestins et les faux réfugiés, les Américains dominateurs et le tiers moule envahisseur !

C'est bien pourtant Carla Hills, représentante du commerce dans l'administration Bush, qui criait : « Nous ouvrons les marchés étrangers à la barre à mine où cela est nécessaire, mais avec une poignée de main toutes les fois où cela sera possible ».

Nous ne sommes plus, monsieur le ministre, au temps des canonnières. Nous ne sommes pas un peuple dont on fige l'avenir par le maniement alternatif de la carotte et du bâton. Nous avons des intérêts vitaux à défendre, les intérêts de tous ceux, de condition modeste, qui nous ont élus et qui croient autant en la France qu'en l'Europe, mais qui se défient très naturellement d'organismes qui pèsent sur les peuples sans exprimer leur volonté.

Le Gouvernement d'Edouard Balladur se bat avec une énergie que ses prédécesseurs depuis 1988, en vieux et fidèles successeurs de Guy Mollet, n'avaient su ni voulu déployer.

Ne perdons pas à l'étranger ce que nous avons gagné chez nous : un argent moins cher, une pression fiscale décroissante, une réduction de l'emprise de l'Etat sur la vie économique. La liberté, monsieur le ministre, est indivisible. Il reste à votre gouvernement, il vous reste quelques courtes semaines pour faire comprendre, outre-Atlantique, que la France et l'Europe sont de retour ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. Je n'ai pas voulu vous interrompre, monsieur le rapporteur, mais chacun devra veiller désormais à respecter les temps de parole. J'en remercie à l'avance ceux qui vont intervenir maintenant.

La parole est à M. Franck Borotra, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour l'industrie.

M. Franck Borotra, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, si j'avais à porter un jugement sur votre budget, je dirai que, dans un contexte très difficile, vous avez réussi à tirer votre épingle du jeu. A structure comparable - et ce n'est pas chose facile à déterminer - il augmente de 1 p. 100 environ. Comme chaque année, il est marqué par une très grande rigidité : les deux tiers des crédits sont absorbés par le CNES, le CEA, l'aide aux Charbonnages et à la construction navale.

Vous avez choisi d'inscrire ce budget dans la continuité. En privilégiant l'investissement des PME et l'aide aux mutations industrielles, aux secteurs stratégiques et à la diffusion des techniques, vous avez fait un bon choix. Malgré une très faible marge de manœuvre, vous avez réussi à marquer ce budget de votre empreinte, avec quelques innovations.

D'abord, vous avez regroupé les trois aides existantes, à savoir l'aide à l'investissement industriel en zone rurale, le fonds de redéveloppement industriel, les fonds régionaux d'aide aux conseils - ce que l'on appelait la PAT, le FRI et les FRAC - dans un fonds d'aide à l'investissement des PMI.

Ensuite, vous avez mis en place les moyens d'un plan en faveur de l'industrie textile, en particulier la réforme de la haute couture et l'extension du crédit d'impôt-recherche aux collections.

Enfin, vous avez adapté les structures de votre ministère. Je le demande à cette tribune depuis assez longtemps pour ne pas vous féliciter aujourd'hui de l'avoir fait. Toutefois, comme je vous l'ai dit lors de la réunion de la commission de la production et des échanges, un petit désaccord subsiste entre nous dans la mesure où il est nécessaire d'aller au bout de la logique qui a accompagné cette organisation.

Je souhaite en effet, je le répète avec force, que l'aéronautique, qui entre naturellement dans le champ d'une politique européenne et d'une politique concurrentielle, comme du reste dans celui des négociations du GATT, soit rattachée à votre ministère.

Je souhaite aussi que l'on reconnaisse au ministère de l'industrie une cotutelle sur les industries de l'armement avec le ministère de la défense, non parce que celles-ci touchent aux problèmes de l'armement mais parce que ce qui est important pour elles, à l'heure actuelle, c'est la stratégie industrielle et les alliances avec leurs partenaires. Or, malheureusement, elles se heurtent aujourd'hui à une grande difficulté probablement liée à l'insuffisante masse critique des fonds affectés à leur développement et, si l'on n'y prend garde, c'est leur potentiel technologique qui sera mis en cause.

Je souhaite enfin, mais je connais votre réticence sur ce point, que les industries agro-alimentaires soient rattachées à votre ministère afin que le ministre de l'industrie détienne toutes les cartes, tous les atouts qui lui seront nécessaires pour mener les négociations au plan tant européen qu'international.

Vous avez affiché avec beaucoup plus de force que vos prédécesseurs les priorités qui sont les vôtres, monsieur le ministre, en dégagant des crédits pour des secteurs précis : le soutien à l'investissement des PMI, l'aide à la reconversion – vous avez augmenté de manière considérable les crédits affectés au comité interministériel pour les restructurations industrielles, ce dont je vous en félicite même si ce n'est, hélas ! que l'expression de la crise – et, enfin, le soutien à la recherche industrielle.

Je passerai très vite sur les points faibles de votre budget, non pas parce qu'ils sont sans importance, mais parce que j'ai déjà eu l'occasion de vous les préciser lorsque vous êtes venus devant la commission de la production.

M. Michel Destot. Un peu de courage !

M. Franck Borotra, rapporteur pour avis. Les crédits de l'ADEME baissent de 40 p. 100 en autorisations de programme et de 37 p. 100 en crédits de paiement. Un audit – ô combien nécessaire ! – est en cours pour s'assurer que l'argent mis dans les actions en faveur de l'économie d'énergie est bien utilisé. Mais est-ce bien le moment de désarmer dans ce domaine ?

Quant aux crédits de l'ANVAR, si M. le rapporteur spécial s'est félicité de l'augmentation des crédits de paiement, je me dois de relever que les autorisations de programme sont, elles, en baisse de 11 p. 100.

Je répète qu'il est nécessaire que le Gouvernement remette en cause le maintien du prélèvement exceptionnel, injustifié à nos yeux, sur le pétrole national.

Bref, ce budget est néanmoins, à mon avis, le meilleur que vous puissiez nous présenter dans le cadre des économies engagées par le Gouvernement.

Dans le court laps de temps qui me reste – je sens déjà le regard du président qui pèse sur ma nuque (*Sourires*) – je voudrais, avec gravité, évoquer quelques problèmes touchant à la vie industrielle de notre pays.

A l'évidence, la politique industrielle de la France ne s'inscrit pas tout entière dans votre budget, même si celui-ci est important : 30 milliards de francs. En outre, malgré les efforts considérables du Gouvernement en direction des entreprises, leur situation est aujourd'hui catastrophique, et je pèse mes mots.

Le rapporteur spécial parlait, avec raison, d'effondrement de l'investissement industriel. J'ajouterai à ses chiffres les 70 000 défaillances d'entreprises prévisibles pour 1993, ainsi que, malheureusement, la stabilisation

des créations d'entreprises à un niveau relativement faible : 1 500 entreprises se créent chaque mois dans notre pays, contre plus de 2 000 en 1989. Et c'est à juste titre que M. le rapporteur spécial a évoqué aussi la baisse de la production industrielle qui a, hélas !, engagé notre économie dans la déflation.

J'évoquerai brièvement deux autres problèmes, d'abord pour amorcer le dialogue et ouvrir le débat que pour proposer une solution de fond.

Le premier problème est celui de la concurrence des pays à faibles coûts salariaux. Contrairement à ce que l'on dit ici et là, ce n'est ni le niveau de nos salaires, ni notre système de protection sociale qui sont en cause. Dans le domaine industriel, la compétitivité est globale et des salaires élevés, un haut niveau de qualification de la main-d'œuvre, ainsi qu'un système remarquable de protection sociale doivent nous apporter une contrepartie en termes de productivité. Ou bien notre système est mauvais et nous l'abandonnons, ce qui n'est pas ma conviction, ou bien nous cherchons en son sein quels sont les dysfonctionnements qui entraînent une perte de compétitivité.

La cause fondamentale, ce n'est pas notre système de protection sociale lui-même mais, bien évidemment, son mode de financement, fondé quasi exclusivement sur le travail. Le Gouvernement s'est donc engagé, avec raison, dans la diminution des charges de cotisations familiales pesant sur les entreprises. Monsieur le ministre, le moment est venu d'aller beaucoup plus loin et d'instaurer la TVA sociale en substituant au prélèvement sur le travail un prélèvement sur la consommation...

M. Daniel Colliard. Il faut plutôt prélever sur la spéculation !

M. Franck Borotra, rapporteur pour avis. ... ce qui présenterait l'avantage supplémentaire de concerner les produits importés.

Le second problème est plus délicat dans la mesure où il peut sembler relever d'un combat idéologique dépassé : c'est celui des taux d'intérêt. Des progrès très importants ont été réalisés depuis le mois d'avril, en ce qui concerne tant la parité du franc que le niveau des taux d'intérêt. Du reste, vendredi, la Banque de France abaissait encore ses deux taux directeurs de 0,5 p. 100. Ces progrès sont réels, mais ils ne suffiront pas à stimuler l'investissement industriel, en voie d'effondrement depuis trois ans. Plus l'activité est capitalistique, plus elle est sensible aux taux d'intérêt.

Quant aux PME et aux PMI, tout le monde comprend qu'elles sont particulièrement vulnérables aux taux d'intérêt.

On nous dit aujourd'hui qu'il ne reste plus qu'une très faible marge de baisse sur les taux courts et plus aucune marge sur les taux longs. En fait, monsieur le ministre, on parle de taux d'intérêt nominaux et non de taux d'intérêt réels, c'est-à-dire que l'on ne tient pas compte de la déflation qui frappe un nombre très important de secteurs industriels. Les taux d'intérêt réels sont d'autant plus hauts que les prix industriels sont orientés à la baisse. Vous savez bien qu'aujourd'hui, quand on parle d'inflation, on se réfère à l'indice des prix à la consommation, qui sont faussés par les augmentations de taxes, alors que nombre de secteurs industriels voient leurs prix baisser, voire s'effondrer.

Les intérêts réels restent aujourd'hui exorbitants, compte tenu de la déflation. Ils sont voisins de 10 p. 100, avec une hiérarchie des rémunérations qui reste dissuasive pour l'investissement productif. Je rappelle que les résul-

tats nets des entreprises étaient de 4,2 p. 100 en 1991 et de 1,9 p. 100 en 1992. Ils seront inférieurs à 1 p. 100 en 1993. Avec le niveau actuel des taux d'intérêt réels nous n'avons aucune chance de voir l'investissement reprendre. C'est pourquoi l'OFCE n'hésitait pas, récemment, à affirmer que si la France ne tirait pas parti des nouvelles marges de manœuvre du système monétaire européen, il y aurait 3,7 millions de chômeurs fin 1994.

Il sera nécessaire d'envisager un certain découplage entre les taux des marchés monétaires et ceux qui servent de base au financement des PME et des PMI pour permettre le financement de projets de développement créateurs d'emplois à des taux inférieurs à ceux du marché, tant que l'écart sera aussi important entre la rentabilité de l'investissement et la rentabilité moyenne des entreprises.

Et puis il y a les problèmes liés au commerce international. Je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit par M. le rapporteur spécial, mais j'insisterai sur deux points.

D'abord, certains défendent un accord du GATT à tout prix. Je voudrais toutefois rappeler qu'il ne s'agit pas d'un accord douanier ou tarifaire, mais d'une négociation sur les conditions de la concurrence. A ce jour, personne n'est en état de dire quelles seront les conséquences, en termes de croissance, de la signature de cet accord. Le prix Nobel d'économie Maurice Allais, expliquait d'ailleurs devant la commission d'enquête parlementaire sur les délocalisations que, pour arriver aux 216 milliards de dollars dont parlait M. Carayon tout à l'heure, il avait fallu mettre en place un système de 77 000 équations, ce qui, aux yeux de l'économiste qu'il était, suffisait à rendre sans intérêt le résultat de ces calculs.

Bien sûr qu'un accord est souhaitable au plan industriel, mais si deux conditions sont réunies.

La première, c'est que l'on ne peut pas à la fois discuter avec des partenaires qui maintiennent des outils d'intervention, soit en termes de quotas, soit par la création de taxes, pour interdire l'entrée des produits sur leur marché, et accepter la levée des défenses commerciales de l'Europe. Le Parlement s'est exprimé fortement à ce sujet il y a une quinzaine de jours. Il est absolument nécessaire, monsieur le ministre, de maintenir les défenses commerciales de l'Europe tant que nos grands concurrents n'auront pas levé les leurs. Sur ce point, vous ne devez pas transiger.

La seconde condition touche à un autre problème. Aujourd'hui, l'une des causes essentielles des distorsions de concurrence tient au désordre dans les parités entre monnaies. Vouloir signer demain un accord sur les conditions de la concurrence sans prendre en compte les disparités monétaires, c'est signer un accord sans portée et sans signification. Quand on se penche sur les délocalisations, on constate que la cause principale n'est pas le dumping social. En effet, nous n'aurons jamais en face de nous des partenaires qui auront à la fois le même niveau de rémunération et le même niveau de protection sociale. En revanche, il existe un dumping monétaire généralisé qui est le facteur principal de distorsion dans les échanges internationaux.

De l'avis des économistes, le dollar est aujourd'hui sous-évalué de 20 à 25 p. 100. Une étude du Fonds monétaire international a révélé que la monnaie chinoise s'échange au quart de la valeur de son pouvoir d'achat. Les nouveaux pays industrialisés ont des monnaies soit manipulées, soit non convertibles. Par conséquent, on essaie d'établir les règles de la concurrence sans intégrer aux accords l'une des conditions fondamentales de leur validité, à savoir la dimension monétaire.

M. Bernard Carayon, rapporteur spécial. Très juste !

M. Franck Borotra, rapporteur pour avis. Alors, monsieur le ministre, il est certes nécessaire, pour l'Europe et les pays industrialisés, de signer un accord de concurrence, mais le faire sans prendre en compte la dimension monétaire, ce serait passer un marché de dupes, en particulier pour l'industrie.

Comme le textile et l'habillement, la filière bois constitue, à cet égard, un cas d'école. La dévaluation de 20 p. 100 de la couronne suédoise et de 35 p. 100 du markka finlandais a eu pour conséquence de provoquer un sinistre majeur dans l'industrie du bois et les industries papetières, qui ont accumulé plus de 3 milliards de francs de pertes depuis 1992.

Dernière réflexion : je crois à la nécessité vitale d'une véritable politique industrielle européenne. Il y a un risque majeur de désindustrialisation en Europe parce qu'il n'existe pas d'espace industriel commun. Le déclin de nos régions industrielles, la diminution accélérée de la part de l'industrie dans le PIB, l'insuffisance de spécialisation et la concentration des activités sur des secteurs à forte concurrence en sont la preuve. Aujourd'hui – vous êtes mieux placé que quiconque pour le savoir – le laisser-faire tient lieu de politique. Le droit à la concurrence constitue la seule référence, ce qui amène en permanence à arbitrer au profit des consommateurs et au détriment des producteurs. Il faut donc trouver un équilibre qui prenne en compte non seulement la nécessaire stabilité des comptes extérieurs, mais aussi la montée du chômage et la destruction des emplois industriels.

Autrement dit, monsieur le ministre, il faut changer de cap, définir en Europe une politique industrielle qui assure en même temps la défense des industries françaises.

Vous devez très rapidement vous opposer à ces politiques de dérégulation, de déréglementation dont on voit aujourd'hui les effets dans le transport aérien.

Vous devez refuser toute remise en cause du statut d'EDF-GDF, y compris l'accès des tiers au réseau. En vertu du principe de subsidiarité, dont on a tant parlé lors du débat sur l'Europe, ce qui fonctionne bien au niveau national ne doit pas être défait et transféré au niveau européen. Vous devez refuser de créer une écotaxe sur la consommation, qui ferait tort à notre énergie nucléaire.

Vous devez défendre la mise en œuvre de politiques industrielles communes dans des secteurs stratégiques comme l'aéronautique, l'armement, la machine-outil, la pharmacie ou l'automobile. Il est temps de mettre un terme à cette entreprise de démantèlement de notre industrie qui s'appuie sur une fausse conception de la concurrence. Si, demain, l'Europe doit devenir une économie exclusivement tertiaire et se réduire à un espace de consommation excluant toute activité de production, j'augure mal de son avenir.

En attendant la définition de cette politique industrielle communautaire, il n'est pas illégitime de prévoir une intervention directe de l'État en faveur de l'industrie, afin que l'économie ne se réduise pas aux services. A condition toutefois – mais nous vous faisons confiance – que le Gouvernement ne se laisse pas aller à la tentation du grand Meccano, car l'État a déjà trop souvent joué au capitaine d'industrie, avec des résultats toujours désastreux, et pour le contribuable, et pour la compétitivité.

Ce que je vous demande, monsieur le ministre, c'est sans doute de résoudre la quadrature du cercle. Mais n'est-ce pas pour cela que l'on vous a choisi ? (*Sourires et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Claude Gaillard, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour les postes et télécommunications.

M. Claude Gaillard, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, s'achèvent pour La Poste et France Télécom, en 1993, la troisième année de la nouvelle configuration résultant de la loi du 2 juillet 1990, ainsi que la période transitoire, et commence, en 1994, la dernière année du contrat de plan 1991-1994, ce qui rend cette année 1994 singulière. La loi de finances est donc intéressante à analyser non par son montant – 2,26 milliards de francs, dont 1,9 milliard pour l'aide à la presse – mais par ce qu'elle sous-tend. Et j'en profite, monsieur le ministre, pour vous remercier, après M. le rapporteur spécial, de l'intérêt que vous continuez de porter au secteur de la poste et des télécommunications.

Depuis que vous avez pris vos fonctions, vous avez réorganisé le ministère, notamment en créant une septième direction générale, qui rassemble les anciennes directions de la réglementation générale et de la réglementation du service public. Vous poursuivez également le processus de reclassification qui avait débuté avec les accords sociaux de juillet 1990.

Pour mieux éclairer la route, permettez-moi un rapide retour en arrière.

Le contrat de plan 1991-1994, signé par le ministère des postes et télécommunications mais non par le ministère du budget, devait être complété par un avenant définissant les modalités financières pour 1993-1994, qui, lui, n'a jamais été signé, ce qui a conduit à définir une politique au coup par coup, pénalisant naturellement toute prévision, donc toute stratégie de développement, alors qu'il s'agit d'une nécessité dans le cadre de l'autonomie. Je citerai trois exemples à cet égard.

S'agissant d'abord de l'aide postale à la presse, le rapport Laurent avait précisé que les charges devaient être réparties également entre l'Etat, La Poste et la presse, et qu'il devait y avoir une juste compensation financière des services demandés à La Poste. De toute évidence, cela n'a pas été le cas. Aussi avons-nous des difficultés à faire progresser le protocole liant La Poste à la Fédération nationale de la presse française.

Quant aux fonds des CCP, qui sont, on le sait, déposés auprès du Trésor, ils devaient faire l'objet d'une juste rémunération, même s'il est difficile de connaître le coût de leur collecte et de leur gestion. Faut-il leur appliquer un taux de 6,8 ou de 5,5 p. 100 ? L'écart est de l'ordre de 2 milliards de francs, ce qui est considérable. Ce point devait être également évoqué dans l'avenant.

De même, pour la rémunération des fonds recueillis sur les livrets A et B, la règle a changé puisqu'on applique maintenant le taux de marge de 1,5 p. 100, ce qui a entraîné une chute brutale des revenus : de plus de 10 milliards à moins de 4 milliards. Peut-être était-ce surabondant auparavant, mais ce recul est excessif. Là encore, l'avenant devait apporter une réponse.

Troisième illustration, enfin : le trop célèbre article 15 du projet de loi de finances, qui assujettit La Poste à la taxe sur les salaires de droit commun. A ce propos, je rends hommage à votre pugnacité pour faire prévaloir l'analyse économique et industrielle et pour convaincre le ministère du budget de prendre en compte l'ensemble des éléments. J'associe du reste M. Jean Besson à cet hommage.

Qu'en conclure ?

Que la logique de l'autonomie a prévalu, mais que le ministère du budget n'en a pas accepté toutes les conséquences, en particulier la juste compensation des charges résultant des contraintes de desserte de l'ensemble du territoire et de participation à l'aménagement du territoire. Comme si La Poste gagnait de l'argent, alors que son déficit pour 1994 pourrait atteindre de 800 millions à 2,5 milliards !

Que la signature d'un nouveau contrat de plan est un impératif, afin de définir une véritable stratégie de La Poste, intégrant notamment les orientations du livre vert. En effet, sans stabilité du régime fiscal, sans contractualisation des relations financières avec l'Etat, sans redéfinition des prestations de service public et de leur juste compensation, rien ne sera possible dans la durée et, faute d'une approche consensuelle, nous n'obtiendrons pas cette motivation des personnels dont nous avons tant besoin. Il faudra également que le nouveau contrat de plan définisse les objectifs de désendettement, ainsi qu'une programmation indicative de l'évolution des tarifs et des investissements.

En commission, certains d'entre nous, dont notre éminent président, se sont demandé s'il ne faudrait pas aller plus loin dans deux domaines. Le ministère de la défense rembourse bien à la SNCF les réductions qu'elle consent aux militaires. Pourquoi le ministère de la communication ne rembourserait-il pas à La Poste les allègements de tarifs qu'elle consent à la presse ? De même, La Poste bénéficie d'un abattement de 85 p. 100 sur les bases d'imposition de la taxe professionnelle au titre des contraintes de desserte de l'ensemble du territoire et de contribution à l'aménagement du territoire. Pourquoi ne pas la soumettre au régime commun, l'Etat finançant la différence ? On éviterait ainsi un transfert de charges injustifié sur les collectivités locales.

Enfin, il faut intégrer l'approche communautaire, puisque la consultation des Etats est terminée et que nous sommes dans l'attente des propositions de la Commission.

L'évolution de France Télécom est plus favorable. On note d'ailleurs une divergence dans l'évolution des relations Etat-poste et Etat-télécommunications.

Il est vrai que France Télécom gagne de l'argent. J'en veux pour preuve le fait qu'il a été possible de négocier un accord d'intéressement avec ses salariés, ce qui n'a pas été le cas à La Poste.

Deux dates sont à retenir : le 1^{er} janvier 1991, France Télécom acquiert son autonomie financière ; le 1^{er} janvier 1998, tous les services de télécommunications seront ouverts à la concurrence en vertu d'une décision prise par le conseil des ministres en juin 1993. Il y aura donc changement de statut de l'entreprise. Un projet de loi doit être présenté au printemps pour apporter une dotation en capital à cette nouvelle structure et pour lui accorder plus d'autonomie de gestion par rapport à l'Etat, tout en maintenant le statut du personnel. Vous avez d'ailleurs, monsieur le ministre, pris l'engagement de conduire à son terme le volet social de la réforme en cours, ainsi que la restructuration des tarifs téléphoniques par la mise en place des zones locales élargies, qui participent de toute évidence à l'aménagement du territoire, et d'une structure tarifaire plus compétitive.

Reste encore à revoir toute la réglementation de ce secteur afin d'aboutir à une réelle égalité de concurrence. C'est l'enjeu de la grande évolution à venir.

France Télécom a montré qu'elle était une entreprise citoyenne tenant compte des problèmes d'environnement, notamment avec l'enfouissement des réseaux.

Il convient maintenant de remédier au décalage entre les services téléphoniques et les infrastructures. Certaines logiques peuvent prévaloir, mais les conséquences de leur application doivent être bien pesées.

France Télécom est, de toute évidence, une pièce maîtresse de la France. C'est le quatrième opérateur mondial. Pour le rester, elle doit rechercher des alliances et également se « protéger » un peu contre l'Etat. Aussi l'ouverture de son capital me paraît-elle un atout particulièrement intéressant.

La France doit maintenir une assise industrielle forte. Elle doit aussi avoir d'autres cartes à jouer. Je pense notamment aux mobiles, secteur qu'il importe de développer en favorisant la naissance et le développement d'acteurs français.

S'agissant du spectre des fréquences, actuellement chacun gère son petit segment. Ne serait-il pas possible de trouver un partage plus dynamique, d'autant que ce morcellement est un frein au développement des mobiles ?

Mes chers collègues, les postes et télécommunications sont des secteurs très importants de l'économie française, que ce soit par les effectifs : plus de 500 000 salariés ; par le chiffre d'affaires : plus de 200 milliards, ou par les investissements : plus de 50 milliards. Les grands chantiers sont devant vous : refonte des structures, reclassification et gestion prévisionnelle des ressources humaines, repositionnement dans l'ouverture à la concurrence. C'est pourquoi, monsieur le ministre, nous souhaitons – et nous sommes sûrs d'être entendus – que vous gardiez la même vigilance et le même intérêt vis-à-vis de ces grands secteurs, dont le développement est essentiel pour notre économie et l'aménagement équilibré de notre territoire. De grâce n'en restons pas à une logique reposant sur l'accroissement des prélèvements de l'Etat, qui impliquerait lui-même accroissement inconsidéré de la productivité, risque de diminution de l'emploi et entraves à l'aménagement du territoire. Les quelques francs que nous gagnerions d'un côté risqueraient de nous coûter quelques dizaines de francs de l'autre.

Je reviendrai, pour conclure, à la situation de La Poste, qui me préoccupe un peu plus. Au-delà de son rôle social – la gestion des comptes de très nombreux petits porteurs – elle représente sans doute, avec ses 16 900 bureaux, dont plus de 12 500 en milieu rural, avec ses 100 000 facteurs et tous ses agents dont la moitié sont en contact avec le public, avec ses très riches capacités de polyvalence, le meilleur instrument dont dispose l'Etat pour conduire une politique efficace et dynamique d'aménagement du territoire. Nous comptons sur votre détermination pour mener à bien cette politique, dont notre pays a le plus grand besoin. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Bernard Carayon, suppléant M. Olivier Dassault, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le commerce extérieur.

M. Bernard Carayon, rapporteur spécial suppléant. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de loi de finances dont nous allons débattre prévoit deux sources de financement du ministère de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. La première a pour origine le budget *stricto sensu* de l'industrie et des postes et télécommunications. La seconde n'a pas une origine aussi clairement définie, puisque les crédits du ministère du commerce

extérieur relèvent à la fois du budget des services financiers, du budget des charges communes et des comptes spéciaux du Trésor.

Si l'on a certaines difficultés à appréhender le budget du commerce extérieur, cela ne résulte pas seulement de difficultés techniques, mais aussi d'une conception politique. En effet, le ministre du commerce extérieur ne dispose en réalité que d'une compétence partagée avec le ministre de l'économie, et parfois avec celui du budget, sur les crédits qui devraient normalement relever de son autorité. Il serait tout à fait souhaitable qu'il soit pleinement compétent dans son secteur, même lorsque les résultats des échanges s'améliorent, comme c'est le cas depuis le début de 1993. En effet, si nous relâchons nos efforts aujourd'hui, nous serons comptables demain des marchés que nous n'aurons pas su importer lorsque la reprise se fera sentir.

Faute de disposer d'un grand ministère du commerce extérieur, lié bien entendu à celui de l'industrie, comme actuellement, le ministre chargé du commerce extérieur n'a pas les coudées franches pour apporter un sang neuf à notre appareil exportateur. Or, pour rester la quatrième puissance exportatrice mondiale, il faut moins que jamais ménager notre peine et nos moyens, il faut retoucher nos structures commerciales à l'étranger et intensifier la formation commerciale.

Loin de moi l'idée qu'il faille impérativement augmenter la dépense publique pour réussir à exporter davantage. En revanche, il convient que le ministre assure la défense des intérêts de notre pays, qu'il réussisse à faire partager l'idée que, pour vendre, il ne suffit pas de produire, puisqu'il faut d'abord être à l'écoute de ses clients, et qu'il sache aussi faire jouer à ses crédits le meilleur effet de levier possible.

La croissance de nos succès commerciaux dépend en fait de moyens multiples – techniques, culturels, économiques – qu'il est nécessaire d'ajuster en permanence. Il importe aussi, dans l'optique libérale qui est la nôtre, de rappeler constamment à nos industriels que leurs succès commerciaux dépendent surtout de leur capacité à présenter massivement et rapidement sur les marchés les produits que leurs clients préféreront à d'autres.

L'amélioration du tissu des services commerciaux à l'étranger et de l'entretien des courants d'échanges, qui font la force de nos concurrents allemands, peut aussi résulter des synergies que savent découvrir certaines entreprises. Ainsi, une de nos grandes sociétés pétrolières française, Total, implantée en Asie du Sud-Est depuis plusieurs dizaines d'années, propose actuellement une formule originale aux entreprises qui souhaiteraient bénéficier de son expérience et de son réseau pour prendre pied dans cette zone très dynamique. Total invite ainsi, de manière désintéressée, de grandes entreprises françaises mais aussi des PME, comme celles de la région d'Epinal, à intensifier leurs exportations sur les marchés où elle possède déjà un savoir-faire particulièrement apprécié.

Sachons, monsieur le ministre, prendre exemple sur nos entreprises privées. Sachons développer les ressorts du succès commercial que tous les Français cachent un peu en eux ! Nous avons la fibre commerciale sans doute beaucoup plus développée que nous ne l'avouons généralement, sans quoi, en cette période particulièrement déprimée, nous ne tirerions pas aussi favorablement notre épingle du jeu.

Permettez-moi maintenant de rappeler quelques chiffres sur l'amélioration des résultats du commerce extérieur, avant de faire plusieurs remarques sur l'évolution des crédits budgétaires.

Au cours des années 80 se sont succédé deux périodes de dégradation du solde commercial au cours desquelles les déficits ont culminé à environ 100 milliards de francs en 1982 et à 50 milliards de francs en 1990. Entre les deux, on a connu un léger excédent en 1984.

Autant la première dégradation était liée au choc pétrolier de 1979 et à une mauvaise appréciation des effets de la relance intérieure en 1981, autant la seconde a été imputable à un surcroît d'investissement de la croissance intérieure, en décalage par rapport à l'évolution de la demande mondiale.

Comment apprécier l'amélioration que nous enregistrons depuis 1990 ? Il me semble que, depuis le conflit du Golfe, les pays industrialisés, à l'exception des États-Unis et du Royaume-Uni, évoluent assez bien en phase et qu'on ne peut attribuer les bons résultats actuels à un décalage conjoncturel qui nous serait, cette fois, profitable.

En revanche, la chute de l'investissement, directement lisible à travers les échanges de biens d'équipement, explique une bonne part de l'embellie observée en 1992. A contrario, la reprise de la croissance pourrait bien conduire à une forte dégradation des échanges de ces mêmes biens d'équipement et rappeler que la France reste un grand pays dépendant.

Certains résultats sectoriels le montrent bien. Le surcroît de croissance allemande en 1990 et 1991, lié à la réunification après la chute du mur de Berlin, a permis d'accroître sensiblement nos excédents dans l'automobile et les matériels de transport et de parvenir à un quasi-équilibre de nos échanges bilatéraux.

Plus généralement, depuis douze ans, nous avons peu à peu recentré nos échanges sur la CEE – plus douze points entre 1980 et 1992 – qui représentent 63 p. 100 de nos exportations.

Ce recentrage sur les pays solvables, qui était recherché depuis longtemps, conduit à avoir aujourd'hui nos principaux clients dans la zone du monde qui est la plus déprimée et à en subir *a priori* les conséquences.

En réalité, malgré la baisse récente de nos ventes en Allemagne, nos échanges avec la CEE dégagent désormais un fort excédent. En effet, située au carrefour de l'Europe, la France bénéficie davantage que par le passé de l'ouverture de la Communauté vers le sud. Ainsi, l'Espagne est devenue notre premier excédent bilatéral – 20 milliards de francs en 1992 – et constitue notre ambassadeur vers les pays de l'Amérique du Sud.

Par ailleurs, notre déficit s'est aussi réduit avec les États-Unis, grâce notamment aux ventes d'avions, et s'est stabilisé avec le Japon. Il s'est cependant creusé avec la Chine – 11 milliards de francs en 1992 – alors qu'avec le reste de l'Asie du Sud-Est il s'est sensiblement réduit : 2,4 milliards de francs.

Globalement, l'amélioration enregistrée en 1992 s'est probablement amplifiée en 1993. Je dis bien « probablement » car, en dépit de statistiques qui montrent que sur les six premiers mois de 1993 l'excédent a doublé par rapport à 1992 – 36,4 milliards de francs au lieu de 16,2 milliards de francs – nombre d'observateurs s'interrogent. On remarque, en effet, trois choses :

Tout d'abord, les échanges ont reculé de plus de 10 p. 100 en moyenne ;

Ensuite, les échanges bilatéraux sont mesurés avec une certaine imprécision ; ainsi, nous estimons être déficitaire avec la Chine, alors que la Chine déclare le contraire ;

Enfin, la nouvelle méthode de collecte des statistiques du commerce intracommunautaire, entrée en application le 1^{er} janvier 1993, a montré diverses faiblesses. On a observé des corrections parfois très importantes d'un mois sur l'autre.

Néanmoins, et en dépit des mouvements spéculatifs sur le franc de septembre 1992 à août 1993, il semble bien que nos entreprises soient en train de récolter les fruits d'une compétitivité accrue de leurs produits à l'exportation et sur le marché intérieur. Même sur certains marchés étrangers très ouverts où la bataille est rude, la compétitivité retrouvée par la maîtrise des coûts permet aujourd'hui à un produit d'égale qualité de l'emporter grâce à des prix plus attractifs.

Ainsi, les entreprises françaises ont gagné des parts de marché. Elles ont retrouvé en 1992 leur niveau record de parts de marché mondial de 1973 et ont atteint un niveau encore jamais égalé au sein de l'OCDE.

Doit-on pour autant penser que la simple poursuite des tendances actuelles est acquise et qu'elle permettra d'enranger des excédents toujours plus élevés ? Certainement pas. D'abord, les tendances actuelles n'ont rien de définitif. Ensuite, nous sommes tenus d'augmenter nos ventes pour honorer la facture de nos approvisionnements en matières premières et en produits pétroliers, bref, pour préserver notre indépendance économique. Enfin, ayant fait le choix d'une économie libérale ouverte, ancrée à l'Europe, nous rencontrons sur nos marchés toutes sortes de concurrents, y compris déloyaux, qui nous menacent en permanence. Le temps de relâcher la garde n'est donc pas encore venu.

Les services offerts aux exportateurs doivent être encore améliorés et les aides financières maintenues.

Le service de l'expansion économique à l'étranger, porteur d'une longue tradition colbertiste, constitue la structure de base qui permet d'offrir aux entreprises des relais commerciaux dans le monde entier.

Composé des directions régionales du commerce extérieur en France et des postes d'expansion économiques à l'étranger – les PEE – le service de l'expansion dirigé par la DREE maille un réseau très dense complété par l'ACTIM, le CFCE, les chambres de commerce et d'industrie à l'étranger, les clubs pays, etc.

La charte à l'exportation du 14 mars 1989 a du reste réorganisé quelque peu le maillage entre les multiples intervenants en précisant notamment que le CFCE constituerait désormais la centrale d'information sur les marchés extérieurs.

En 1994, les crédits prévus pour le fonctionnement du service de l'expansion et pour les interventions publiques s'élèvent à 1 274 millions de francs, en réduction de 2,6 p. 100 sur 1992. En francs courants, le montant réservé pour l'année prochaine est proche de celui alloué en 1990.

La réduction des crédits est liée à une baisse sensible des effectifs – trente-cinq emplois ont été supprimés – et à une remise en cause des dotations passées, aussi bien sur le plan du fonctionnement que sur celui des interventions. Effet mécanique de ces opérations : la productivité du service de l'expansion économique est apparemment améliorée.

En fait, M. le rapporteur spécial s'interroge sur son effet réel et, à terme, sur la justification de la réduction de la subvention de 6,9 millions de francs au Comité français des manifestations économiques à l'étranger à un moment où il conviendrait de mieux soutenir les industriels qui vont exposer leurs produits et leur savoir-faire dans les foires et salons à l'étranger.

Il est aussi très surpris de constater que la subvention de l'ACTIM tombe de 98,4 à 83,2 millions de francs, soit une baisse de 15,2 millions de francs, alors qu'en 1993 ses dépenses ont déjà atteint près de 150 millions de francs. Comment l'ACTIM va-t-elle pouvoir continuer à faire fonctionner ses bureaux de presse et assurer la promotion de nos produits à l'étranger ?

En procédant à de telles réductions de crédits, la productivité du service sera certes améliorée, mais avec quels bénéfices à terme ? Ne conviendrait-il pas mieux, au contraire, de redoubler d'efforts au cours de la phase dépressive du cycle conjoncturel afin de permettre à nos relais à l'étranger de se préparer et de se mettre à l'écoute de la demande qui ne manquera pas de s'amplifier au cours de la reprise ? Bref, en procédant ainsi, ne met-on pas *a priori* en péril les résultats à venir ?

De la même manière, ne serait-il pas préférable, en matière d'assurance-crédit et de garanties des exportations, de prendre plus de risques en période dépressive afin de conforter l'activité actuelle, quitte à supporter éventuellement certaines difficultés de solvabilité plus tard, mais à une autre période du cycle conjoncturel où sa charge paraîtra plus légère ?

M. le rapporteur spécial pour le commerce extérieur tient à souligner que, d'une manière générale, l'exécution des trois dernières lois de finances fait ressortir, en matière d'aide et de garantie, une réduction constante du ratio des dépenses rapportées au PIB. Il est passé de 2,33 p. 100 en 1990 à 1,99 p. 100 en 1991 et 1,73 p. 100 en 1992.

Si de tels résultats peuvent effectivement rassurer les technocrates chargés de faire du commerce extérieur en chambre, M. Dassault constate amèrement, pour sa part, les résultats concrets de certaines décisions prises au vu d'un simple tableau de bord : opportunités de marchés perdues, difficultés de bouclage de certains contrats, remise en cause de la poursuite de certaines affaires, allongements des délais de prise de décision de garantie, etc.

Enfin, M. Dassault souhaiterait faire part de sa conviction que la France possède de réels atouts commerciaux. En effet, nos produits ont une bonne image technologique ; ils sont réputés pour leur qualité et sont appréciés, par exemple, en Asie du Sud-Est où l'on recherche autre chose que des produits standardisés *made in USA*.

M. le rapporteur spécial invite le ministre du commerce extérieur à conserver toute sa pugnacité dans la défense de nos intérêts dans les négociations communautaires et au GATT, mais à apprécier aussi la marge dont nous disposons pour ne pas aller jusqu'au point où l'image de la France s'altérerait brusquement et handicaperait pour longtemps les exportations de nos produits.

La France possède une richesse commerciale qu'elle ignore et dont on ne prend conscience qu'en rappelant que nous sommes le quatrième exportateur mondial. Nous avons de belles entreprises, très compétitives, sur bien des marchés : dans le téléphone, les télécommunications, l'électronucléaire, l'espace, le transport – qu'il soit par route avec l'automobile, par fer, avec le TGV ; par mer avec les paquebots de luxe, ou par air avec Airbus, l'ATR, les hélicoptères ou Falcon – dans les services où nous excellons, juste derrière les États-Unis, mais avant les Japonais et les Allemands, dans le tourisme grâce à la richesse et à la mise en valeur de notre patrimoine.

Nous possédons les éléments essentiels qui nous combleraient si nous réussissions à insuffler un peu plus d'esprit commercial dans les mentalités, si nous nous

mettions un peu plus à l'écoute des désirs du monde et si nous savions combler le décalage entre le sentiment que nous avons d'être assiégés et ce que montrent les résultats qui sont tout autres, puisque nos parts de marché, notre compétitivité, nos produits ne cessent de s'améliorer et de se diffuser toujours un peu plus dans le monde.

Avant de vous remercier de m'avoir écouté, je vous transmets les excuses de M. Olivier Dassault, retenu à l'étranger en raison des grèves qui affectent le service des transports aériens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est Mme Louise Moreau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour le commerce extérieur.

Mme Louise Moreau, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, 1992 et 1993 ont été des années importantes du point de vue du commerce international, à la fois pour la France, l'Europe et le monde.

Pour la France, qui renoue avec un solde excédentaire de sa balance commerciale : 31 milliards de francs en 1992, contre un déficit de 30 milliards en 1991.

Pour l'Europe, qui a supprimé le 1^{er} janvier 1993 tout contrôle et toute formalité douanière liés au franchissement des frontières intra-communautaires.

Pour le monde enfin, dont 117 pays tenteront, avant la fin de cette année peut-être, de conclure un accord équilibré et acceptable par tous dans le cadre des négociations de l'Uruguay round.

L'importance de ce dernier enjeu justifie, qu'après avoir brièvement commenté les résultats de notre commerce extérieur, le rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères vienne à son tour apporter sa part de réflexion sur les questions qui nous préoccupent tous : le degré d'ouverture, ou de protectionnisme, souhaitable et l'organisation du système commercial international.

Le redressement de notre commerce extérieur est imputable à l'ensemble des échanges sectoriels – agro-alimentaire, énergie, industrie – dont les soldes respectifs se sont tous améliorés. Si le ralentissement de la demande intérieure a limité la croissance de nos importations, le retour à l'excédent de notre balance commerciale traduit également, et c'est là l'essentiel, une amélioration des parts de marché de la France dans le monde puisque, avec 6,4 p. 100, elles atteignent leur meilleur niveau depuis vingt ans. Notre pays conforte ainsi sa quatrième place d'exportateur mondial, derrière les États-Unis, l'Allemagne et le Japon mais devant le Royaume-Uni.

Ces bons résultats sont en grande partie imputables à l'amélioration de la compétitivité en termes de prix des exportations françaises qui, pour les produits manufacturés, s'est accrue de près de 6 p. 100 entre 1987 et 1992 par rapport à nos six principaux partenaires européens.

Les premiers chiffres de 1993 confirment et confortent les résultats de 1992, puisque les cinq premiers mois de l'année ont déjà permis de dégager un excédent équivalent à celui de l'année 1992.

Ces bons résultats ne doivent toutefois pas nous faire oublier certaines faiblesses traditionnelles du commerce extérieur français.

En premier lieu, nos exportations sont insuffisamment orientées vers la zone dont le potentiel de croissance et le dynamisme économique sont les plus importants, à savoir l'Asie du sud-est et, maintenant, l'Amérique latine qui repart à toute allure.

La situation est particulièrement préoccupante pour nos échanges avec la Chine, échanges dont le solde déficitaire ne cesse de se creuser pour atteindre 11 milliards de francs en 1992. La Chine constitue aujourd'hui notre troisième déficit bilatéral, après le Japon et les États-Unis.

En second lieu, le nombre des entreprises françaises qui nouent des relations commerciales avec l'étranger demeure encore trop faible.

Les statistiques douanières comptabilisent seulement 140 000 entreprises exportatrices, dont 250 assurent la moitié des ventes hors de nos frontières. Ces chiffres illustrent la nécessité de développer davantage les aides spécifiques aux PME, comme celles qui facilitent la constitution de mini services export ou l'ouverture d'un simple bureau à l'étranger.

Enfin, dernier regret, la France, à la différence des pays anglo-saxons, n'a pas encore su développer une culture économique exportatrice et, trop souvent encore, les fonctions commerciales restent perçues par certains cadres français comme des fonctions dévalorisées. Mais les choses changent, et c'est heureux.

Depuis la création du GATT en 1948, et grâce aux sept cycles de négociations qui se sont succédé depuis lors, les tarifs douaniers moyens ont diminué de près de 90 p. 100 entre les pays industrialisés. Le volume du commerce international a été multiplié par treize de 1950 à 1991 : cette incontestable réussite n'est pas une raison suffisante pour accepter une dérive de la pratique du libre-échange au profit de quelques pays et au détriment de l'Europe et de la France.

L'apologie de la théorie du libre-échange est devenue pour les États-Unis et le Japon un moyen d'obtenir l'ouverture des marchés européens au moment même où ces deux pays se dotaient d'outils efficaces pour faire obstacle à la pénétration de leur marché national.

L'incompressible excédent commercial nippon – 130 milliards de dollars en 1992 – doit beaucoup à la qualité et à la haute technologie des produits japonais. Il résulte autant de la mise en place d'obstacles non tarifaires aussi insidieux qu'efficaces : système de distribution, attribution des grands marchés, systèmes de normes. Voilà trente ans que le Japon transgresse allègrement et en toute impunité les règles du GATT. Ce n'est pas admissible !

Du côté des États-Unis, l'effritement des positions américaines devant la concurrence internationale a provoqué une stratégie de riposte qui conduit à assimiler les réussites étrangères à des pratiques déloyales nécessitant l'adoption de mesures de rétorsion. Une telle réaction a permis de faire adopter par le congrès américain, et souvent à son initiative, une série de textes – dont le célèbre article 301 du Trade Act – donnant au Gouvernement les moyens d'exercer de multiples pressions et rétorsions sur tous les partenaires commerciaux des États-Unis. La récente mise en place d'un conseil de sécurité économique, créé sur le modèle du conseil national de sécurité militaire et ayant pour mission de proposer à la présidence des initiatives de politique économique, relève de la même perception, à la fois offensive et nationaliste, de la politique commerciale américaine.

L'apparition de nouveaux pays industrialisés, ceux que l'on a appelé les « dragons » ou les « tigres » d'Asie du Sud-Est, est venue renforcer ce fonctionnement asymétrique du libre-échange. Jusqu'alors habitués à commercer avec des pays à structures sociales et économiques comparables, les pays anciennement industrialisés et à haut niveau de vie ont été confrontés à la concurrence de pays

à faible coût de salaires, sans système de protection sociale et utilisant une sous-évaluation volontaire de leur monnaie pour conquérir de nouveaux marchés.

L'Europe n'a pas su répondre à cette évolution des échanges internationaux et a refusé d'utiliser les instruments de politique commerciale en sa possession. Les raisons de cette inaction sont à la fois politiques, institutionnelles et techniques. C'est la conséquence de la division de l'Europe entre les pays libre-échangistes hostiles à toutes mesures leur apparaissant, même à tort, inspirées par un esprit protectionniste, et les pays partisans d'un minimum de protection compensant les distorsions de concurrence.

Les premiers sont favorables à la conclusion d'un accord du GATT, quelles qu'en soient les conditions, car ils en font la condition *sine qua non* et le facteur essentiel d'une reprise mondiale. Ils s'opposent au second groupe, mené par la France, qui refuse un accord déséquilibré en faveur des États-Unis et demande la mise en place d'une organisation internationale chargée d'assurer le bon fonctionnement du système commercial multilatéral.

Quelles solutions existe-t-il pour sortir de cette impasse ?

La première possibilité consisterait à s'en remettre aux bienfaits d'un libre-échange intégral tels qu'ils résultent de la loi des avantages comparatifs définie par Ricardo. Mais, je le répète, les règles du jeu ne sont pas actuellement les mêmes pour tous, et l'Europe ne peut pas continuer d'accepter une concurrence dopée par un triple dumping : social avec des salaires dérisoires et une couverture sociale inexistante ; monétaire, avec des taux de change maintenus volontairement au-dessous de leur parité de pouvoir d'achat ; écologique, avec un environnement sacrifié à la recherche de la compétitivité.

La seconde possibilité consisterait, à l'inverse, à revenir au protectionnisme. Mais c'est oublier, tout d'abord, que la plupart de nos industries ne peuvent plus aujourd'hui se passer des marchés extérieurs : ceux-ci représentent, à l'heure actuelle, plus de 35 p. 100 du chiffre d'affaires du secteur automobile, 40 p. 100 de celui de la chimie, 50 p. 100 de celui de l'aéronautique. C'est oublier, ensuite, que le protectionnisme n'a jamais permis la création d'emplois durables et compétitifs. C'est oublier, enfin, que la fermeture des frontières entraînerait une baisse de la consommation et une augmentation du coût de la vie.

La solution protectionniste n'est qu'une solution en trompe-l'œil. En y succombant, la France, quatrième exportateur mondial, et l'Europe entière connaîtraient inexorablement une profonde dépression. Il faut savoir refuser l'abri trompeur d'éphémères lignes Maginot, pour reprendre une expression à la mode.

Plutôt que de trouver refuge dans des dogmes, il est préférable de s'interroger, de manière un peu pragmatique, sur les conditions à satisfaire pour que le libre-échange continue d'être un instrument de croissance et d'élévation de niveau de vie, sans pour autant menacer le système politique et économique européen.

Le premier élément de réponse passe par l'établissement d'un certain nombre de règles du jeu transparentes et équitables qui permettent le développement d'une concurrence loyale et productive.

Le second élément de réponse consiste en la recherche d'un nouvel équilibre monétaire international.

Ce n'est pas un pur hasard si la période de croissance a correspondu à un système de changes fixes qui a duré de l'après-guerre jusqu'au début des années soixante-dix et si

la période de crise a correspondu à un système de changes flottants. Il faut recréer le lien entre libre-échange et stabilité monétaire.

Ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de le dire, l'Europe n'a pas su gérer les négociations du GATT. Non contente de réaliser une réforme de la politique agricole commune conforme aux vœux américains sans obtenir des Etats-Unis la moindre contrepartie, elle a laissé les questions agricoles devenir le sujet principal des négociations, alors que les vrais enjeux se situaient dans d'autres domaines : renforcement de la discipline internationale, accès au marché, en particulier démantèlement des pics tarifaires américains et élimination des obstacles non tarifaires japonais ; négociations de l'accord-cadre sur les services – la France, rappelons-le, est le second exportateur mondial de services, enfin, protection des droits associés à la propriété intellectuelle.

Le rétablissement des priorités réalisé par le nouveau Gouvernement de M. Balladur n'empêche pas aujourd'hui la France et l'Europe de subir le chantage du tout ou rien, sous la pression d'une date de fin des négociations imposée par les Etats-Unis. Est-ce une raison suffisante pour accepter une remise en cause des intérêts fondamentaux de l'Europe et de la France ?

Une expression « tarte à la crème » dit bien ce que nous voulons : « Ni Europe passoire, ni Europe forte ». Voilà la ligne de conduite qui doit être celle de la politique commerciale communautaire.

Une récente étude consacrée aux liens entre échanges et emplois fait apparaître qu'au niveau européen, chaque fois que les importations tuent dix emplois, les exportations en créent quatorze. Sans faire de ces chiffres un argument irréfutable de sa démonstration, votre rapporteur y trouve un signe supplémentaire incitant à rechercher une voie moyenne entre protectionnisme et libre-échange.

En termes de crédits budgétaires, le budget alloué à la DREE, pour sa partie qui relève des services financiers, s'élève à 1 274 millions de francs dans le projet de loi de finances pour 1994, ce qui représente une diminution de 1,07 p. 100 par rapport au budget de 1993, après régulation. Ces chiffres s'inscrivent dans une politique générale alliant rigueur pour la gestion des ressources humaines et financières, et volontarisme dans la modernisation des moyens.

La ligne de l'assurance-crédit gérée par la COFACE pour le compte de l'Etat prévoit une dépense de 4 milliards de francs. Il s'agit de crédits évaluatifs. Je suppose que d'autres orateurs vous interrogeront à ce sujet.

En réaffirmant son soutien à la politique de défense des intérêts français et européens dans le cadre des négociations du GATT – à ce propos, je note avec satisfaction, monsieur le ministre, que la Commission européenne a repris l'offensive après la réunion des ministres du commerce extérieur, samedi 23 octobre en Belgique – le rapporteur conclut, au nom de la commission des affaires étrangères à un avis favorable à l'adoption des crédits du commerce extérieur pour 1994. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Francis Saint-Ellier, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour le commerce extérieur.

M. Francis Saint-Ellier, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, comme 1992, l'année 1993 sera placée sous le signe du

redressement de notre balance commerciale. Cependant, pour spectaculaire qu'il soit, l'excédent dont notre pays bénéficie n'en doit pas moins être appréhendé avec précaution. Il résulte, en effet, de la conjonction de phénomènes contradictoires qui nous obligent à nous interroger sur sa pérennité dans le contexte international perturbé que nous connaissons aujourd'hui.

Par ailleurs, votre rapporteur examinera ce en quoi le budget de votre ministère peut contribuer au soutien de notre commerce extérieur.

Le commerce mondial des marchandises a enregistré en 1992 sa plus forte accélération depuis 1988 puisqu'il a progressé en volume de 4,5 p. 100, contre 3 p. 100 en 1991. Cela résulte de la première particularité du contexte international que je tenais à souligner, à savoir la forte croissance économique d'une partie du monde – Amérique du Nord, Asie du Sud-Est, hors Japon, Amérique latine – qui a tiré en 1992 et 1993 le commerce mondial, pendant que nous assistions à une dépression en Europe.

Si l'Europe des Douze a été le premier exportateur mondial en 1992 avec 20 p. 100 de parts de marché, loin devant les Etats-Unis, 16 p. 100, et le Japon, 12,1 p. 100, nous assistons à la montée en puissance de l'Asie puisque, dans les dix premières nations de ce classement, nous comptons quatre nouveaux pays industrialisés d'Asie du Sud-Est ainsi que la Chine.

La seconde particularité du contexte international tient à la proximité de l'échéance fixée par les Américains pour la négociation de l'Uruguay Round, dans le cadre du GATT.

Depuis la présentation du projet d'accord final par le directeur général du GATT en décembre 1991, la négociation s'est concentrée sur le débat agricole euro-américain et les Etats-Unis ont pu ainsi arracher à la Commission des Communautés européennes le fameux préaccord de Blair House. Toutefois, bien que le débat se soit focalisé sur le contentieux agricole entre la France et les Etats-Unis, bien d'autres points, tout aussi cruciaux pour l'avenir de notre pays, restent en suspens : l'accès aux marchés, les textiles et l'habillement, les services, les subventions notamment.

En ce qui concerne le problème de l'accès aux marchés, la réunion de Tokyo de juillet dernier a seulement fixé un cadre en matière de tarifs douaniers sur les produits industriels. Les Etats-Unis ont d'ores et déjà demandé des exceptions à la réduction des pics tarifaires.

S'agissant du textile et de l'habillement, le projet d'accord vise à intégrer davantage ce secteur dans le commerce mondial, l'ouverture accrue des marchés des pays tiers devant s'accompagner de garanties supplémentaires en matière de concurrence loyale sur ces marchés.

Pour ce qui est des services, la négociation a relativement peu progressé et il reste plusieurs éléments à finaliser, notamment sur la liste des secteurs à libéraliser, alors que la France est l'un des premiers exportateurs de services du monde.

Quant aux subventions, le projet d'accord reprend actuellement la thèse américaine et fait peser une menace grave sur les interventions publiques. En effet, la liste des subventions mises à l'abri d'actions contentieuses est actuellement limitée aux aides à la recherche et aux aides au développement régional.

Tous ces points font évidemment l'objet de discussions intenses à l'approche de l'échéance fixée par les Américains. Monsieur le ministre, je tenais à réaffirmer la

confiance que nous faisons à votre capacité de négociation pour aboutir au meilleur accord possible, et ce dans les meilleurs délais.

En effet, le commerce international est vital pour un pays comme la France où un travailleur sur quatre produit pour l'étranger. Les exportations ont représenté en 1992 plus de 80 p. 100 de la croissance du produit intérieur brut et, surtout, elles ont permis de créer 130 000 emplois.

Dans ce contexte international agité, notre pays a enregistré un excédent commercial record de 30,6 milliards de francs en 1992, excédent qui sera sans doute largement dépassé en 1993, même si le nouveau régime de déclaration statistique en application depuis le 1^{er} janvier tend à en modifier le calcul.

Cet excellent résultat provient de facteurs positifs, mais il résulte également de facteurs plus négatifs qui hypothèquent sa pérennité.

Au rang de facteurs positifs, il convient de souligner que la croissance de nos exportations tient aux gains de parts de marché des entreprises françaises plus qu'à l'existence, comme en 1991, d'une demande étrangère soutenue. Ainsi, le volume des exportations a crû de 4,91 p. 100 en 1992.

Avec 6,4 p. 100 de parts de marché en 1992 contre 6,1 p. 100 en 1991, la France a conforté sa place de quatrième exportateur mondial derrière les États-Unis, l'Allemagne et le Japon, mais devant le Royaume-Uni. Il s'agit du meilleur niveau depuis plus de vingt ans.

Cette progression est d'autant plus positive qu'elle s'est accompagnée d'une réorientation vers les pays solvables, notamment ceux de l'OCDE et de la Communauté européenne, où nous comptons respectivement 7,1 p. 100 et 10 p. 100 de parts de marché.

Ces gains de parts de marché résultent largement d'une amélioration de la compétitivité des entreprises françaises. Ainsi, depuis 1987, la relation compétitivité-prix française à l'exportation s'est améliorée de 7 p. 100 par rapport à nos six principaux partenaires européens.

Le renforcement de notre compétitivité résulte d'une évolution de nos coûts de production plus modérée que dans les autres pays de la Communauté.

Je tiens ici à rendre hommage aux chefs d'entreprises qui ont su, dans un contexte difficile, maintenir et même renforcer leurs capacités à l'exportation.

Il est par ailleurs notable que les dévaluations intervenues en septembre 1992 dans certains pays de la Communauté - je pense à l'Espagne, à l'Italie et à la Grande-Bretagne - n'ont pas profondément modifié les parts de marché de ces pays, sauf pour l'Italie.

Au-delà de ces aspects positifs, l'excédent commercial de la France doit aussi être apprécié au regard d'éléments plus négatifs qui pourraient remettre en cause sa pérennité.

En premier lieu, le solde flateur de nos échanges provient, pour une bonne part, de la forte contraction de nos importations, due au ralentissement de l'activité dans notre pays. Celles-ci n'ont augmenté que de 1 p. 100 en 1992, soit une chute de 2,7 p. 100 en valeur du fait des baisses de prix. Ainsi, en 1992, notre traditionnel déficit des échanges industriels civils a été divisé par quatre, grâce à la faiblesse de la demande intérieure, notamment pour les biens d'équipement professionnel, conséquence de la chute de l'investissement en France : 5,6 p. 100 contre 1,7 p. 100 en moyenne dans les autres pays de la Communauté.

Nous souhaitons tous une reprise de la croissance, mais cela entraînera inévitablement une reprise des importations, donc une réduction de nos excédents commerciaux.

Par ailleurs, les incertitudes tenant aux négociations du GATT pourraient hypothéquer nos excédents commerciaux.

Dans le secteur agro-alimentaire, l'application du préaccord de Blair House diminuerait inévitablement l'excédent record de 1992 de 53 milliards de francs, même si cet excédent provient essentiellement des échanges avec les autres pays de la Communauté économique européenne, qui dégagent à eux seuls un excédent de 44,7 milliards.

Je ne peux pas non plus ne pas poser la question des délocalisations d'activités économiques françaises à l'étranger. Leurs conséquences sur notre commerce extérieur sont difficiles à apprécier, étant donné la difficulté de recueillir des données chiffrées précises sur ce phénomène.

Au 1^{er} janvier 1992, 12 300 filiales d'entreprises françaises étaient recensées à l'étranger. Elles employaient près de 2,3 millions de salariés et leurs effectifs avaient augmenté de 13 p. 100 en un an.

Du strict point de vue de la balance commerciale, leur développement peut s'avérer défavorable, dans la mesure où nous perdons des parts de marché en France au profit d'unités de productions situées à l'étranger. Mais ces délocalisations peuvent également permettre à nos entreprises de sous-traiter à moindre coût une partie de leur production pour rester plus compétitives sur les créneaux à forte valeur ajoutée.

Ainsi, lorsque Peugeot installe une usine de montage en Turquie, il permet aux équipementiers français d'exporter des pièces détachées. De même, la présence d'entreprises françaises dans les pays à fort taux de croissance peut améliorer l'image de la France et nous aider à gagner des parts de marché.

En tant que quatrième exportateur mondial, notre pays doit pouvoir mieux prospecter ces nouveaux marchés où il détient pour l'heure de faibles parts : 1,4 p. 100 dans les pays asiatiques ; 7,6 p. 100 dans les pays d'Europe centrale et orientale.

Si les délocalisations pour la seule recherche du profit doivent être condamnées, elles peuvent avoir aussi des effets bénéfiques sur le résultat du commerce extérieur et, par conséquent, sur l'emploi en France. Les délocalisations doivent donc être maîtrisées. Il est urgent que les pays de la Communauté s'organisent afin d'encadrer ce phénomène dont l'accélération nous interpelle tous.

Voilà, monsieur le ministre, mes chers collègues, les quelques réflexions que je souhaitais vous soumettre sur les résultats de notre commerce extérieur et sur leur pérennité.

J'en viens au budget qui nous est soumis. J'aborderai principalement trois thèmes qui me paraissent en refléter la philosophie : la réduction des crédits affectés aux aides matérielles à l'expansion économique à l'étranger, les aides financières, les grands contrats.

En préambule, comme chaque année, je regrette que ces différentes aides soient disséminées dans trois fascicules budgétaires, ce qui n'en facilite guère la lisibilité.

Pour ce qui est des crédits à l'expansion économique à l'étranger, leur réduction de 2,7 p. 100 par rapport à ceux de 1993 n'inquiète pas votre rapporteur. D'une part, elle correspond à l'effort indispensable de réduction des dépenses mis en œuvre par le Gouvernement et, d'autre part, elle ne portera pas préjudice au dynamisme

de nos exportations tant il est vrai que le commerce extérieur est avant tout une affaire de compétitivité des entreprises et de pénétration des marchés.

Ainsi, sur le territoire français, la dotation allouée au Centre français du commerce extérieur est maintenue à 156,9 millions de francs et je constate avec satisfaction la part croissante de ses ressources propres, correspondant à la facturation de certains services aux entreprises.

Les crédits alloués au comité français des manifestations économiques à l'étranger, dont la fonction est de promouvoir les produits français, atteignent 63 millions de francs, contre 63,9 millions de francs pour 1993 après annulations de crédits.

La légère augmentation des crédits aux directions régionales du commerce extérieur est liée au déménagement de la direction d'Île-de-France.

Par contre, la légère diminution des aides aux actions de formation au commerce extérieur provient du fait qu'il n'y a pas de nouvelle création de centres binationaux prévue pour 1994. Plus que jamais, nous devons poursuivre la formation de spécialistes du commerce international capables de conquérir des marchés dans les nouveaux pays industriels.

En ce qui concerne le dispositif à l'étranger, je souligne l'effort réalisé en faveur des postes d'expansion économique, dont les crédits augmentent de 5,4 p. 100 pour être portés à 303,7 millions de francs. De plus, leur redéploiement vers les pays aux meilleures potentialités s'accroît. Mieux vaut, en effet, concentrer nos efforts sur les zones solvables ou en forte croissance.

L'agence pour la coopération technique industrielle, dont la mission est de promouvoir les technologies et le savoir-faire français dans le monde, voit sa subvention diminuer fortement, puisqu'elle passe de 91,5 millions en 1993 après annulations de crédits à 79,5 millions pour 1994, mais cela est compensé par l'affectation à des entreprises de coopérants du service national, dont le nombre est passé de 228 en 1983 à 2 467 en 1992.

Pour terminer, je traiterai brièvement des aides financières à l'exportation. Mon propos portera plus spécialement sur l'assurance-crédit et sur l'aide au commerce courant.

Sur le premier point, je ne vous cache pas, monsieur le ministre, une certaine inquiétude quant au montant de la dotation allouée à la COFACE pour 1994. Cette dotation a été estimée à 4 milliards de francs en prenant comme hypothèse que l'intégralité de l'échéance de l'URSS et de la Russie ne sera pas versée, soit environ le quart d'un encours brut qui s'élève à plus de 20 milliards de francs.

Or les deux tiers des risques portent actuellement sur deux pays, l'Algérie et l'Iran, dont le moins que l'on puisse dire est que leur situation n'est pas stable.

Dès lors, ne serait-il pas prudent d'abonder un peu plus l'assurance-crédit dans la loi de finances rectificative, sachant que le crédit de 4 milliards prévu dans la loi de finances initiale de 1993 sera vraisemblablement insuffisant compte tenu de deux sinistres survenus en Iran et au Cachemire ? Ne serait-il pas opportun de conduire une réflexion sur l'avenir de la COFACE, peut-être dans le sens d'une privatisation semblable à ce qui se fait dans d'autres pays ?

Sur le second point, en revanche, je ne dissimule pas ma satisfaction devant la forte progression des crédits au commerce courant, qui augmentent de 7,4 p. 100 pour atteindre 476 millions de francs.

Vous m'en voyez d'autant plus satisfait, monsieur le ministre, que vous marquez ainsi une rupture par rapport au précédent budget dont j'avais déploré l'insuffisance sur ce point et également parce que ces aides au commerce courant sont encore plus nécessaires en période de crise où le montant des grands contrats tend à se tasser. Il convient donc d'orienter davantage nos PME-PMI vers les marchés extérieurs.

Dans cet ordre d'idée, faire passer les crédits de l'assurance prospection-foire de 340 à 400 millions aidera grandement les PME-PMI.

Je regrette par contre la diminution des crédits affectés au Comité de développement extérieur, le CODEX, qui contribue notamment au renforcement des fonds propres des PME-PMI dans le cadre d'implantations à l'étranger. Cette diminution peut heureusement être compensée dans le cadre des contrats de plan Etat-régions dans lesquels 38 millions seront consacrés au commerce extérieur.

J'aimerais que vous nous précisiez, monsieur le ministre, les raisons de ces diminutions et la politique que vous entendez suivre dans le cadre des contrats de plan.

Monsieur le ministre, le commerce extérieur de la France constitue un atout fantastique pour notre économie, compte tenu de la forte compétitivité des entreprises françaises. Il ne faudrait pas remettre en cause ce formidable acquis par des attitudes frileuses et protectionnistes. Nous vous faisons confiance pour mener à bien les négociations dans le cadre de l'Uruguay Round.

La commission de la production et des échanges a adopté à l'unanimité votre projet de budget, bien qu'il enregistre une baisse de 1,7 p. 100, son rapporteur pensant que les redéploiements de crédits permettront de faire face aux actions conduites par votre administration et par les organismes en charge du commerce extérieur. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Michel Destot.

M. Michel Destot. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à propos des crédits du ministère de l'industrie et du commerce extérieur, et sans perdre de vue l'importance du sujet, j'ai envie de me poser d'emblée cette question : de quel budget et de quelle politique industrielle s'agit-il ?

D'abord, de quel budget s'agit-il ? Nous savons tous ici que les concours de l'Etat à l'industrie ne transitent que pour partie par ce qu'on appelle au sens strict les « crédits du ministère de l'industrie » ; d'autres canaux, et non moins importants, en sont distincts. Je citerai pour l'exemple les dotations en capital, inscrites au budget des charges communes, ou le célèbre crédit d'impôt-recherche, lui aussi hors du champ de notre débat. A l'inverse, les crédits que nous examinons aujourd'hui, un peu supérieurs à 19 milliards de francs, recèlent les 6 milliards de francs de la dotation de l'Etat aux Charbonnages de France, dotation certes nécessaire, mais essentiellement concentrée sur un secteur.

C'est dire que pour celui qu'intéresse l'action de l'Etat en faveur de l'industrie, le montant des crédits que nous allons examiner n'est pas, et de loin, suffisant.

D'ailleurs tous les rapporteurs ont exprimé la difficulté de cette analyse, y compris pour la comparaison des crédits d'une année sur l'autre. D'un montant de 19,4 milliards de francs, les crédits augmentent ou diminuent

selon qu'on les considère en francs courants ou en francs constants. Nous reconnaissons bien là votre habileté, monsieur le ministre.

Mais, plus fondamentalement, de quelle industrie allez-vous être le ministre et, surtout, de quelle politique industrielle, aussi bien au niveau français qu'au niveau européen ?

Le 5 juillet dernier, le Gouvernement auquel vous appartenez a décidé de privatiser la quasi-totalité de l'industrie française ainsi que du secteur bancaire et des assurances.

Au milieu des préoccupations du moment, on a presque oublié que, fait sans précédent, l'Etat renonce, de sa propre décision, aux leviers naturels dont il dispose à l'égard d'un secteur public qui a toujours existé dans notre pays, sous une forme ou sous une autre, et ce depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Vous allez donc administrer un secteur...

M. Francis Delattre. Déficitaire !

M. Michel Destot. ... dont vous n'aurez plus la tutelle. Nous ne pouvons vous suivre dans cette décision de tirer un trait sur cinquante ans de relations entre l'Etat et l'industrie, et nous ne pourrions le faire même si nous nous plaçons dans votre logique libérale. En effet, vous faites confiance au marché à un moment où il est en pleine faiblesse, faiblesse conjoncturelle – et on a raison de garder l'œil sur les cadrans de l'activité économique – mais faiblesse structurelle aussi. Qui ne voit que certains grands pôles industriels dont vous héritez et que vous « rendez à la liberté » sont aussi en crise, inaptes à créer les emplois qui nous manquent.

M. Francis Delattre. Oui ! Après dix ans de socialisme !

M. Michel Destot. C'est si vrai que vous-même ou M. le Premier ministre les rappelez, au nom des devoirs du secteur public, à leurs obligations en matière d'emploi.

M. Bernard Carayon, rapporteur spécial. Pas vous, pas ça !

M. Michel Destot. Le résultat de cette détestable conjonction est sous nos yeux : l'Etat continue d'intervenir, parfois pour sauver l'existence même d'une filière – c'est un peu ce que vous faites pour le papetier La Rochette –, parfois pour soutenir une région ou une ville, comme c'est le cas avec Sud-Marine à Marseille, parfois, et c'est plus choquant, pour préparer de meilleures privatisations, comme dans le cas avec Bull. Quoi qu'il en soit, voilà plus une méthode au « coup par coup » qu'une véritable politique industrielle. L'exemple de Bull en est l'illustration.

M. Francis Delattre. Bull, un chef-d'œuvre socialiste !

M. Bernard Carayon, rapporteur spécial. Vous êtes mal placé pour en parler, monsieur Destot !

M. Michel Destot. Vous venez, après réflexion, d'accorder plus de 9 milliards en recapitalisation à cette entreprise qui, demain, va être cédée au secteur privé. Pensez-vous réellement qu'il naîtra de cette opération une informatique française opérationnelle et viable ? Sommes-nous déjà certains que demain cette informatique sera toujours française ?

M. Francis Delattre. Allez chercher Mme Cresson !

M. Michel Destot. Permettez-moi, toujours à propos de Bull, un petit retour en arrière. Cette création gaullienne qu'est l'informatique française – et vos amis du RPR, monsieur le ministre, ne vous le rappellent pas assez – est née dans le privé : c'était la compagnie des machines

Bull. Mais sait-on qu'à la veille de l'accord Bull-General Electric de 1964 qui posa les premières fondations d'une informatique nationale la compagnie privée Bull s'apprêtait à licencier près de 5 p. 100 de son personnel ? Pire encore, sait-on que, si, à cette époque, les pouvoirs publics ont recueilli une industrie informatique à bout de souffle, c'est en raison des carences de l'initiative privée ? En dix ans, de 1954 à 1963, les actionnaires de compagnie des machines Bull ne lui avaient en effet apporté que 237 millions de francs. Le premier programme établi sous l'égide public à partir de 1964 apporta le double de cette somme dans les cinq ans qui suivirent.

Votre décision, aujourd'hui, tourne le dos à l'histoire industrielle de notre pays, pour brader demain une part de notre patrimoine national au secteur privé, un secteur privé qui risque bien d'être américain et, plus vraisemblablement encore, japonais. Pour une telle politique, nous ne vous suivrons pas, monsieur le ministre !

Il y a néanmoins d'autres domaines dans lesquels s'exercera peut-être plus utilement, à nos yeux, votre action.

Vous avez, par exemple, en charge le difficile dossier du devenir des monopoles énergétiques dans le contexte européen. C'est le sort d'EDF et GDF qui, en France, est en jeu. Peut-être nous direz-vous où en est cette question qui intéresse plus d'une centaine de milliers de salariés et quelle est votre stratégie à cet égard.

Avec EDF et France Télécom, notre pays dispose de deux entreprises qui font référence dans le monde entier de deux atouts considérables pour tirer nos industries et nos services. Il faut refuser clairement de fragiliser leur position nationale. Il faut au contraire leur donner une chance de réussir une percée européenne. Cette chance est à leur portée. Ne la gâchons, monsieur le ministre.

Je dirai un mot aussi sur le CEA. Vous connaissez mon attachement à cette grande et talentueuse maison. Les choix budgétaires qui ont été faits ne permettront pas à terme de réaliser de nouveaux grands équipements. Je pense au programme Atalante II et au nouveau réacteur expérimental, indispensables pour accompagner notre filière électronique. Ils ne permettront pas non plus de renouveler suffisamment le personnel, avec un sang neuf et jeune si nécessaire dans le milieu de la recherche.

Pouvez-vous, par ailleurs, nous préciser les nouvelles missions que vous assignez à CEA-Industrie ? A moins qu'il n'y en ait pas. Quelle place faites-vous à la valorisation des activités du CEA-Recherche par transfert de technologie vers l'extérieur de l'établissement, y compris vers les PME-PMI ? Quel rôle donnerez-vous à Cogema, Framatome et Technicatome ? Quelle autonomie leur laisserez-vous ?

De l'ADEME, votre ministère qui exerce sur elle une cotutelle avec celui de la recherche et l'environnement, se désengage fortement, à plus de 40 p. 100, déstabilisant cette agence et remettant en cause l'incitation publique à la recherche et à l'investissement dans le domaine de l'environnement. Ce faisant, vous condamnez les élan que les gouvernements précédents avaient donnés dans ce domaine. Vous ne permettez pas l'essor et le développement d'une véritable filière industrielle dans les activités environnementales, qu'il s'agisse du traitement de l'eau, de l'air ou des déchets. Cela est d'autant plus condamnable que ce secteur d'activités est sûrement l'un des plus porteurs d'espoir en matière de création d'emplois.

Concernant le commerce extérieur, je me contenterai, compte tenu du temps bien trop court qui m'est imparti, de vous interroger sur votre politique à l'égard des pays de l'Europe de l'Est et de l'ancienne Union soviétique.

Quelles directives donnez-vous aux services d'expansion économique, à la DREE, pour soutenir ces pays et les entreprises françaises prêtes à se mobiliser pour y intervenir ?

Comptez-vous fixer des priorités : sûreté nucléaire, environnement ? Entendez-vous aider nos PME-PMI et pas uniquement nos grands groupes ? Comment entendez-vous mieux coordonner l'action européenne et celle de la France, ne serait-ce que pour ne pas ajouter à la déstabilisation de pays où le désordre économique et social est, malheureusement, déjà bien grand ?

En conclusion, monsieur le ministre, le budget que vous nous présentez aujourd'hui ne peut recueillir notre assentiment. Alors que la priorité des priorités doit être l'emploi, vous allez, menant à marche forcée des privatisations, vers une accentuation du chômage. En refusant de définir une véritable politique industrielle, vous interdisez à la puissance publique d'aider à créer des emplois.

Vous comprendrez que, dans ces conditions, le groupe socialiste votera contre ce budget.

M. Emile Zuccarelli. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Maxime Gremetz, pour le groupe communiste.

M. Maxime Gremetz. Monsieur le ministre, le budget de l'industrie que vous nous présentez se caractérise par la faiblesse de l'impulsion qu'il donne à la relance industrielle. Tous les crédits relatifs à l'aide et à la valorisation de la recherche, ainsi que ceux destinés aux investissements industriels créateurs d'emplois, sont en diminution. C'est, en fait, un budget d'accompagnement de ce que j'appellerai l'ultra-libéralisme.

A travers le plan quinquennal sur l'emploi, les privatisations et les négociations sur le GATT, c'est un remaniement en profondeur de la société française qui se dessine, où se joue la perte de notre identité et de notre indépendance nationale. Cette politique-là conduirait la France, si on vous laissait faire, vers un recul économique et social sans précédent.

Sur le plan de l'emploi, il est fallacieux de prétendre que l'argent des privatisations servira à la relance. D'ores et déjà, pour faciliter les enchères des futures privatisables, la suppression de près de 15 000 emplois est programmée, ce qui représente une menace pour 60 000 à 70 000 autres emplois. Je précise qu'il s'agit là d'emplois pour la plupart qualifiés, producteurs de haute valeur ajoutée. La disparition de ces emplois n'est aucunement justifiée.

Depuis des années, c'est la logique du privé et de l'argent-roi qui a présidé aux importantes réductions d'emplois dans le secteur public et nationalisé.

Le plan quinquennal sur l'emploi aggrave considérablement cette course au profit au détriment du travail humain et des droits des salariés. Il s'agit bien, par cette loi, d'accéder aux exigences du patronat et des multinationales pour lesquels l'emploi est une variable d'ajustement destinée à accroître la rentabilité immédiate.

La loi sur les privatisations va encore plus loin en renforçant les possibilités pour le pouvoir de brader le patrimoine économique de la France. Ainsi notre pays perdrait ses moyens d'assurer son indépendance et la maîtrise nationale de ses secteurs stratégiques.

Il n'y a plus désormais de limite à l'acquisition des entreprises nationales par les capitaux étrangers. L'inscription du groupe Bull, pour citer un exemple significatif, sur la liste des vingt et une entreprises publiques privatisables, est lourd de danger pour l'avenir de la France. En dix ans, la politique menée par les gouvernements succes-

sifs a affaibli considérablement ce fleuron de l'industrie française. Dans l'Hexagone, les effectifs sont passés de plus de 20 000 à 14 000, sans compter les licenciements à venir. Sur le plan industriel, le bilan des dernières années se solde par la fermeture de plusieurs unités de production. Le financement des activités d'études orientées vers la recherche et le développement est en recul. Les forces de vente, elles non plus, ne sont pas épargnées.

Or nous savons que l'informatique, et plus largement l'électronique, constituent aujourd'hui le secteur industriel clé pour la sécurité et le développement d'une nation, et ce pour deux raisons. D'abord, cette industrie tend à devenir la première sur le plan mondial en termes de chiffre d'affaires ; ensuite, sans la maîtrise de ce secteur, la France sera bientôt un pays de seconde zone dominé par les Américains, les Japonais et les Allemands, sur le plan industriel, technologique et culturel.

Il en est de même dans l'automobile avec l'application de l'accord CEE-Japon qui fragilise les groupes automobiles français au profit des voitures japonaises.

La situation de Chausson est inacceptable avec son dépôt de bilan et ses licenciements. L'Etat peut et doit obliger Renault et Peugeot à coopérer pour une relance de Chausson et de la fabrication des véhicules utilitaires légers.

Les équipementiers automobiles comme Valéo et Jaeger poursuivent les licenciements, ce qui accroît l'afflux des produits importés.

L'avenir de notre industrie aéronautique et l'existence même des compagnies nationales Air France et Air Inter sont menacés par la politique de déréglementation imposée par les dirigeants américains.

Les salariés de toutes catégories à Air France et Air Inter ont raison de refuser les suppressions d'emplois et la privatisation. Eux défendent l'avenir de la compagnie et l'intérêt national. Au nom des députés communistes, je proteste énergiquement contre l'utilisation des CRS par le Gouvernement contre les salariés qui défendent leurs emplois, leurs salaires, leurs compagnies nationales.

Aujourd'hui, des solutions sérieuses pour l'avenir et le développement d'Air France impliquent l'arrêt des suppressions d'emplois et des licenciements ; aucune sanction ne saurait être tolérée. Quant aux salaires, en aucun cas ils ne doivent baisser, mais au contraire être revalorisés. Enfin, les charges financières des compagnies et leur surendettement doivent être pris en charge par l'Etat en taxant les fonds des SICAV monétaires. Le Gouvernement doit, par ailleurs, prendre en compte les propositions des syndicats et des personnels pour assurer un avenir à nos compagnies et à notre industrie aéronautique.

Le Premier ministre doit solliciter la réunion immédiate du Conseil des ministres européens pour décider l'arrêt de la déréglementation des transports aériens imposée par les Américains.

Au lieu de renforcer les entreprises nationales par le budget de l'industrie, le Gouvernement engage un programme de privatisations qui se traduira par une énorme et scandaleuse dilapidation des richesses nationales, d'atouts décisifs pour l'avenir de l'emploi et du pays. Il s'agit bien d'un choix de société. Mais si le programme des privatisations est inacceptable, il est en même temps évident qu'il faut rompre avec les méthodes, les objectifs actuels des entreprises publiques. Les communistes ont des propositions à soumettre au débat et, tout d'abord, l'arrêt immédiat des plans de suppression d'emplois, des délocalisations et des exportations spéculatives des capitaux. La France peut établir des coopérations mutuellement avantageuses au niveau national et international, en

ayant pour objectif de préserver et d'accroître la maîtrise nationale des filières industrielles et technologiques stratégiques. Le secteur public, soustrait de la logique libérale, constituerait un formidable levier pour impulser une modernisation créatrice d'emplois, porteuse d'une nouvelle croissance.

M. Francis Delattre. On l'a vu à l'Est ! Cela a fait ses preuves !

M. Daniel Colliard. Cela n'a rien à voir !

M. Bernard Carayon, rapporteur spécial. Et en Union soviétique, c'était mieux ?

M. Daniel Colliard. Vous retardez. Restons en France !

M. Francis Delattre. A l'Est, rien de nouveau !

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie, ne retardons pas le débat.

Poursuivez, monsieur Gremetz.

M. Maxime Gremetz. Notre collègue a bien le droit d'avoir envie de voyager, ce n'est pas interdit !

Mme Muguette Jacquaint. Qu'il aille voir ce que cela donne à l'Est maintenant ! Est-ce tellement mieux ?

M. François Grosdidier. C'est Jurassic PC !

M. Francis Delattre. Jurassic Com ! (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Ne vous laissez pas interrompre, monsieur Gremetz.

M. Maxime Gremetz. Dès que l'on dit la vérité, cela vous embête, mais vous ne nous empêcherez pas de continuer !

M. Raymond Couderc. Quelle vérité ?

M. François Grosdidier. A chacun la sienne !

M. Maxime Gremetz. Dans ce service public à logique libérale, les salariés ont à prendre une place en intervenant de manière prépondérante dans les décisions, ...

M. Francis Delattre. Ils n'ont pas l'air d'y croire !

M. Maxime Gremetz. ...tout en obtenant les moyens en termes de salaires, de temps et de conditions de travail, ainsi que de formation, pour accomplir dans les meilleures conditions possibles, leurs missions de service public.

L'argent des groupes et des banques doit aller à l'emploi.

L'expérience montre que le libéralisme ne conduit nécessairement pas - c'est le moins qu'on puisse dire - à la croissance, au contraire.

Mme Muguette Jacquaint. Tout à fait !

M. Maxime Gremetz. Tout au long des années 80 et surtout à la suite de la signature de l'Acte unique, les pays de la Communauté européenne ont procédé à une libéralisation tous azimuts de leurs marchés de biens et services. Ils n'en ont pas moins tous subi un fort ralentissement de leur croissance à la fin de la décennie et ils sont tous en récession.

Selon la Commission de Bruxelles, la Communauté comptera 24 millions de chômeurs d'ici à la fin de 1994. Quant à la France, elle aura un taux de chômage de 12,6 p. 100.

Quant au commerce extérieur qui, ces dernières années, a fortement contribué à soutenir l'activité économique et l'emploi, il perd de son dynamisme. Toutes les prévisions font état d'un essoufflement des exportations et d'une dégradation du solde extérieur.

Les chiffres cités par le rapporteur spécial pour le commerce extérieur n'infirment pas cette tendance. Il a rappelé que notre commerce extérieur connaissait de nouveaux excédents - 36,4 milliards de francs de janvier à juin 1993 au lieu de 16 milliards en 1992 sur la même période - mais que ceux-ci étaient dus en partie à la diminution de 14 milliards de francs de la facture énergétique et à une réduction de 2 p. 100 des importations depuis le début de l'année.

En outre, selon lui, des incertitudes subsistent.

Avec l'application de la nouvelle politique agricole commune, le poste agro-alimentaire qui, traditionnellement, contribue à remplir « le trou » du commerce extérieur, risque de connaître une dégradation dès 1993. La mise en œuvre du traité de Maastricht, qui prône l'ultralibéralisme et qui apparaît comme l'application du GATT, ne pourrait qu'accentuer cette tendance.

C'est cette même logique libérale qui encourage les multinationales à la délocalisation des emplois. Selon une commission d'enquête sénatoriale, 470 000 emplois ont disparu en France, en quelques années, dans le secteur de l'électronique, du textile, de la chaussure, du fait des délocalisations.

La direction des relations économiques extérieures du ministère de l'industrie constate, de son côté, que les dix groupes français, dont des groupes publics, implantés à l'étranger, totalisent près de 700 000 emplois hors Hexagone. Si cette pratique se poursuivait, cela conduirait à la perte de 3 à 5 millions d'emplois supplémentaires en France et en Europe.

Qui sont les responsables de cette politique d'affaiblissement de la France ?

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. Vous !

M. Francis Delattre. Le socialisme à la française ! Vous y étiez partie prenante !

M. Maxime Gremetz. Qui a approuvé l'Acte unique ?

M. Franck Borotra, rapporteur pour avis. Pas moi !

M. Maxime Gremetz. Pas vous, c'est vrai, mais toutes les forces politiques de l'époque, excepté les députés communistes, en 1985 !

Qui a accepté, à la demande des Etats-Unis, la relance de l'Uruguay Round en 1986 ? Vous ne répondez pas ? Ce n'est pas nous, en tout cas !

Qui délocalise les entreprises et les emplois, sinon le grand patronat ?

C'est au nom de l'ultralibéralisme que la Commission de Bruxelles a entrepris de démanteler les droits sociaux (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)...

M. Francis Delattre. Delors !

M. Maxime Gremetz. ... de déréglementer les services publics et les monopoles nationaux dans les secteurs du transport, de l'énergie, de la poste, déréglementation qui va de pair avec la mise en cause du statut des personnels ? C'est peut-être Delors, mais avec votre aval, puisque vous reprenez les mêmes solutions !

M. Francis Delattre. Quand il était ministre des finances, vos amis étaient au gouvernement !

M. Maxime Gremetz. Alors qu'il existe le droit de veto, la préférence communautaire, vous n'utilisez pas les moyens à votre disposition, et pour cause !

La politique du Gouvernement de droite répond à l'ensemble des objectifs que je viens de dénoncer, avec l'acceptation de la réforme de la PAC – vous l'avez approuvée! – la privatisation de vingt et un grands groupes publics français – vous l'avez approuvée!...

Mme Muguette Jacquaint. Ils ont la mémoire courte!

M. Maxime Gremetz. ... avec les coups portés à la protection sociale et la loi quinquennale sur l'emploi, – vous l'avez approuvée! – qui abaisse le coût du travail et accélère la flexibilité.

Mme Muguette Jacquaint. Eh oui! Tous les mauvais coups, ils les ont approuvés!

M. Maxime Gremetz. On ne peut qu'aggraver les difficultés en poursuivant la logique du marché unique européen et de Maastricht, qui prônent une économie ouverte, où la concurrence est libre.

Il convient au contraire d'agir pour une Europe sociale, démocratique, pacifique et solidaire.

Dans l'immédiat, il est possible de protéger la production française, de faire appliquer et de généraliser le principe de la préférence communautaire, ce qui donnerait plus de force à notre commerce extérieur. Le principe de la préférence communautaire existe! Pourquoi ne le faites-vous pas appliquer?

M. Francis Delattre et M. François Grosdidier. Là, on est d'accord!

M. Maxime Gremetz. On verra tout à l'heure!

M. François Grosdidier. Ce sont les socialistes qui n'étaient pas d'accord!

M. Maxime Gremetz. C'est vrai, mais vous, si vous étiez d'accord quand vous étiez dans l'opposition, vous ne l'êtes plus depuis que vous êtes dans la majorité. Les temps changent!

M. François Grosdidier. C'est faux!

M. Maxime Gremetz. Dans la Communauté, les relations entre pays doivent être fondées sur la coopération, ce qui est antinomique avec le libre-échangeisme.

Les entreprises qui se livrent aux délocalisations doivent être taxées.

Il est indispensable que la France défende ses atouts nationaux, industriels, agricoles, et ses services publics, pour mieux coopérer en Europe et dans le monde sur la base de l'avantage mutuel.

La France doit utiliser son droit de veto dans les négociations du GATT et à Bruxelles.

Là, vous ne dites plus rien, messieurs de la majorité!

M. François Grosdidier. On vous laisse parler!

M. Maxime Gremetz. Vous en avez beaucoup parlé. Nous allons voir si vous l'utiliserez.

La proposition du Gouvernement de parvenir à des accords partiels au 15 décembre priverait la France de moyens de pression vis-à-vis du gouvernement américain pour faire reculer ses prétentions dominatrices.

Ces positions américaines sont d'autant plus injustes que ce pays s'est doté d'une législation ultra-protectionniste dont il se sert pour faire prévaloir sa domination et tenter d'exporter sa crise.

M. Emile Zuccarelli. C'est vrai!

M. Maxime Gremetz. Monsieur le ministre, la France ne devrait-elle pas proposer une initiative visant à dépasser un organisme comme le GATT, afin de créer une nouvelle organisation du commerce international?

M. Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Très bien!

M. Maxime Gremetz. Cette organisation agirait pour le développement de chaque pays, pour le refus du dumping social, établissant des clauses sociales, des clauses de protection de l'environnement et de correction des taux de change.

Vous comprendrez, monsieur le ministre, qu'en son état actuel, nous ne voterons pas le budget de l'industrie, des PTT et du commerce extérieur. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. Pour le groupe République et Liberté, la parole est à M. Emile Zuccarelli.

M. Emile Zuccarelli. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je m'exprime en mon nom personnel à cette tribune, même si le groupe République et liberté m'a délégué le temps de parole qui lui était imparti.

Dans un juste esprit de partage des tâches, je limiterai mon propos – cela ne surprendra personne – au secteur des postes et des télécommunications.

Le budget proprement dit, nous le savons bien, n'est que la partie apparente de l'iceberg, d'autant plus qu'il est à présent fondu dans l'ensemble des crédits de votre département ministériel, monsieur le ministre. J'en dirai un mot cependant avant d'aborder quelques problèmes de portée plus générale.

Le budget est en réduction notable, de 13,3 p. 100. Je ne saurais vous en faire grief, car le précédent budget avait été marqué par le même souci d'économie.

Les effectifs du ministère diminuent. La question qu'il faut se poser, c'est jusqu'où ne pas aller trop loin. Cette tendance devra bien être stoppée à un moment ou à un autre; sinon le ministère ne pourra plus faire face à sa tâche.

J'ai noté avec satisfaction le maintien des effectifs du service national des radiocommunications et avec regret la réduction drastique des moyens d'investissement de ce même service. C'est un service essentiel. Il a commencé en 1991 à mettre en œuvre un plan d'équipement, qui a tout lieu d'aller à son terme. Si les moyens nécessaires lui sont refusés, il ne pourra pas le faire, et ce sera tout à fait regrettable.

Dans le même ordre d'idées, et bien que ce problème n'apparaisse pas en clair dans le budget, je voudrais attirer votre attention sur l'organe de gestion du spectre des fréquences: le comité de coordination des télécommunications.

C'est un organe interministériel qui doit impérativement être doté d'un exécutif fort permettant d'optimiser la gestion du spectre des fréquences, qui est une ressource rare. Et c'est une litote de dire que cette ressource n'est pas gérée actuellement d'une manière optimale. Il ne faut pas chercher ailleurs la raison de notre relatif retard dans le domaine des téléphones portables, alors que notre technologie est tout à fait compétitive.

C'est une démarche que j'avais commencé de promouvoir en dépit d'une certaine frilosité, d'un certain conservatisme d'autres départements ministériels utilisateurs. Je crois qu'il est impératif qu'elle soit poursuivie. Il faudra à l'arrivée une centaine de techniciens – je crois qu'ils ont vocation à prendre place dans votre ministère – à l'image de ce qui se passe dans d'autres pays voisins, et non quelques dizaines, comme à l'heure actuelle. Il faut y songer dès à présent dans la perspective, par exemple, d'une loi de finances rectificative.

L'autre problème budgétaire concerne La Poste.

Je n'ai pas du tout été convaincu par les explications du ministre du budget sur l'article 15 du projet de loi de finances, assujettissant La Poste à la taxe sur les salaires de droit commun. La loi du 2 juillet 1990 prévoyait bien le passage de La Poste à une fiscalité de droit commun, mais à l'exception de la taxe sur les salaires et des impôts locaux. On a invoqué des injonctions en provenance de Bruxelles. Ce n'est pas fondé car, saisie de plaintes en provenance de secteurs concurrents, la Commission a parfaitement admis que la fiscalité de droit commun ne s'imposait que pour les activités concurrentielles de La Poste. Or les activités de service public représentent au moins 50 p. 100 du total des activités de La Poste. La loi de 1990 était donc sage et rien n'obligeait à léster les comptes de La Poste pour 1994 de 2 milliards de francs supplémentaires, ce dont elle n'a pas besoin, il s'en faut de beaucoup !

Je suis surpris d'entendre dire ça et là, dans votre majorité notamment, que ce passage à la pleine application de la taxe sur les salaires est inévitable, incontournable. Il y a là, en effet, une manière sournoise de gommer la spécificité des activités de service public alors qu'on les touche du doigt plus que jamais actuellement avec, par exemple, la question de la présence postale en milieu rural.

Vous nous avez laissé entendre que l'application de cette mesure pourrait être différée au 1^{er} septembre 1994, allégeant ainsi l'exercice 1994, mais qu'en sera-t-il pour la suite dès l'instant que sera admis le principe de l'application pleine et entière de la taxe sur les salaires ?

Les partisans de l'application de cette taxe à plein régime nous renvoient à un contrat de plan qui apporterait à La Poste la juste contrepartie de ses obligations de service public. Soit. Mais le moins que l'on puisse dire est que l'on n'en prend pas le chemin si l'on considère, par exemple, l'aide au transport de la presse, qui était de 2 milliards de francs dans la loi de finances initiale de 1993 et qui figure pour 1,9 milliard dans le projet de loi de finances pour 1994.

Je n'avais pas réussi à faire passer cette aide à 3 milliards dans un avenant au contrat de plan allant jusqu'à 1994, bien que cela m'ait paru – et je parle sous le contrôle de M. Besson, président de la commission supérieure du service public – une juste compensation des efforts de La Poste dans ce domaine. Je note avec un certain amusement qu'il y a un an, c'est précisément l'insuffisance des transferts budgétaires de l'État à La Poste et la non-conclusion, dans ces conditions, d'un avenant au contrat de plan qui avaient justifié le vote hostile de vos amis, et peut-être même le vôtre.

Je soupçonne que vous êtes à votre tour confronté à l'administration du budget, prompt à banaliser l'entreprise Poste lorsqu'il s'agit de fiscalité, mais qui la considère toujours comme un service d'État assujéti, puisqu'elle lui refuse les moyens de son autonomie.

Vous nous renvoyez à la discussion, dans quelques mois, d'un contrat de plan nouveau. Je l'attends avec impatience et sérénité, mais vous aurez fort à faire et vous avez l'impératif de réussir si vous ne voulez pas engager La Poste dans la voie d'une paupérisation qui la mettrait hors d'état de remplir ses missions de service public.

Enfin, je voudrais évoquer en quelques mots le problème des télécommunications.

Je ne vais pas encore une fois et en quelques minutes bâcler l'examen de la question de la transformation de France Télécom en société de droit privé. Vous nous avez promis, mercredi dernier, que le débat aurait lieu. Je tiens

simplement à insister sur l'urgence de ce débat car, en annonçant ce projet, vous avez d'ores et déjà déclenché différents phénomènes susceptibles d'avoir des effets pervers.

D'abord, l'argument avancé pour précipiter cette opération me paraît dénué de fondement. Vous avez évoqué la nécessité d'établir des partenariats avec d'autres opérateurs, Deutsche Bundespost-Telekom par exemple. Il n'y a là aucune révélation. De tels partenariats se nouent très bien actuellement, avec cet opérateur comme avec d'autres, par le biais de filiales communes sans qu'il soit nécessaire d'ouvrir la boîte de Pandore en remettant en cause le statut de France Télécom.

Songez – et c'est pour cela qu'il y a urgence à en parler – à la déstabilisation des personnels de France Télécom, qui ont mieux à faire aujourd'hui que de s'interroger sur l'avenir de leur statut.

Songez également aux discussions en cours au niveau européen sur l'avenir des télécommunications. Je sais que l'on dit que la libéralisation de la téléphonie vocale était programmée pour 1998, mais que de questions en suspens qui – ne jouons pas les autruches – conditionnent le maintien ou non dans notre pays et au niveau européen d'un service public compatible avec nos exigences de cohésion sociale et d'aménagement du territoire. Il n'est que de voir ce qui se passe en Grande-Bretagne où, à partir des principes que nous voyons progresser au niveau européen, la péréquation tarifaire n'existe plus, pas plus que l'égalité d'accès au service public. Est-ce dans cette direction que nous voulons nous engager ?

Il y a donc des problèmes à régler, comme la question des accès spéciaux aux réseaux des entreprises ou opérateurs de service public. Je pense à l'intégration verticale opérateurs / industriels. Qu'advient-il si le capital de France Télécom était ouvert à certains industriels ou, devrais-je dire, à certain industriel ? On irait ainsi vers une moindre résistance aux thèses américaines dont il est clair qu'elles n'iront pas dans le sens des intérêts européens et qu'elles ne permettront pas de maintenir un vrai service public au sens où nous l'entendons en France.

Le secteur des postes et télécommunications est porteur d'une grande et forte tradition, d'une culture, si j'ose dire, celle des hommes et des femmes qui permettent aux autres de se parler, de communiquer à distance. Il y a là une unité sociale et humaine essentielle et respectable. Au-delà de la réforme de 1990, elle doit perdurer à travers le statut de ses agents, sa vie associative, une communauté de missions de service public claires et nettement identifiées. C'est une richesse pour notre pays. Je vous en conjure : préservez-la.

M. le président. Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. François Grosdidier.

M. François Grosdidier. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, même en augmentation de presque un point par rapport à l'année dernière, les budgets que nous examinons aujourd'hui sont très modestes : 30,5 milliards pour l'industrie, la poste et les télécommunications, et 14,6 milliards pour le commerce extérieur.

Bref, monsieur le ministre, ce sont des budgets tout petits au regard de l'importance de votre ministère, des budgets sans commune mesure avec la dimension des enjeux qui se posent à vous et à nous.

Au cours de ces années charnières que nous vivons, notre avenir se joue dans ces domaines clés qui relèvent de votre compétence : ceux de l'industrie et du commerce extérieur, questions essentielles pourtant négligées, voire méprisées ces dernières années.

Comment maintenir et développer notre production industrielle, comment conserver ou retrouver la part de la France et de l'Europe dans l'activité économique mondiale ? Telles sont les questions les plus urgentes et les plus graves. Les réponses que nous saurons leur apporter conditionnent tout le reste, le produit intérieur brut de la France, sa cohésion sociale, son rayonnement international, bref, tout.

Petit budget, grande mission, une mission moins administrative que politique, éminemment politique, dont la réussite dépend moins des moyens budgétaires que de la volonté des gouvernants.

Mme Muguette Jacquaint. Ce n'est pas coûteux, cela !

M. François Grosdidier. Lucidité et volonté se dégagent de ces budgets qui satisfont à trois priorités essentielles pour le groupe RPR : l'efficacité, résultant de la fusion des administrations centrales ; la redéfinition de l'intervention de l'Etat et les atouts donnés aux entreprises françaises.

Premier axe : la fusion des ministères, source d'efficacité.

En examinant la structure du budget, j'observe la faible proportion des dépenses de fonctionnement, qui représentent 1,5 milliard de francs sur les 30,5 milliards de l'industrie et 1,74 milliard sur les 14,6 milliards du commerce extérieur. Cela permet de dégager un nombre très appréciable d'actions et de subventions de l'Etat.

La fusion des trois ministères est exemplaire. Les frais structurels sont ainsi réduits de 40 millions, tandis que cent soixante-deux emplois sont supprimés. Ces suppressions sont actuellement compensées par soixante-dix créations de poste à l'Ecole des mines. Les nouveaux emplois sont ainsi plus productifs au regard de l'intérêt public.

Les réformes, en créant des synergies entre les trois administrations, accroîtront la productivité du ministère. L'aménagement des locaux avenue de Ségur et la fusion des systèmes informatiques dans certains services communs s'inscrivent en ce sens.

Notons l'effort pour les services déconcentrés par l'intégration de vingt-cinq personnes dans les directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, dont les crédits augmentent.

A structure constante, c'est-à-dire excluant le CNES, les subventions sont stables et préservent les priorités du Gouvernement.

Les crédits d'intervention en faveur du CEA et du CNES sont consolidés par rapport à 1993. Leur hausse témoigne de l'effort du Gouvernement dans le domaine de la recherche, du développement et des grands programmes.

Le cas de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie est spécifique. La baisse des crédits est due à l'incertitude de la finalité de l'Agence. Le schéma de fonctionnement, qui ne donnait pas satisfaction, et notamment la structure bicéphale, devrait être revu par décret. De plus, la politique d'économies d'énergie n'a jamais été le domaine exclusif de l'ADEME dans la mesure où les opérateurs énergétiques ont un rôle incitatif très important.

Deuxième axe : redéfinir l'intervention de l'Etat.

Le budget s'inscrit au tournant de la politique industrielle de l'Etat. La Commission de Bruxelles a édicté des règles précises en matière de concurrence européenne et

ne manque pas de signaler au Gouvernement ses infractions. Ces observations conduisent à redéfinir les interventions publiques dans l'économie, et surtout à réorganiser le secteur public.

Electricité de France, Gaz de France, La Poste et surtout France Télécom ont incontestablement une mission de service public à l'échelle du territoire. Le Gouvernement, qui engage parallèlement une vaste politique d'aménagement du territoire, n'est pas disposé à la remettre en cause. Dans ce domaine, la contribution de l'Etat à la couverture du transport postal de la presse est portée de 1,7 à 1,9 milliard de francs.

A la suite de l'intervention de nombreux collègues du groupe du Rassemblement pour la République, et plus particulièrement de M. Besson, le Gouvernement déposera un amendement à l'article 15 du projet de loi de finances pour 1994, afin de reporter au 1^{er} septembre 1994 la soumission de La Poste au régime de droit commun de la taxe sur les salaires. Ce délai supplémentaire devrait permettre à La Poste de s'adapter et d'arrêter avec le Gouvernement de nouvelles règles auxquelles l'établissement public et l'Etat seront soumis.

Enfin, les projets de libéralisation en sont actuellement à des stades divers. En matière de télécommunications, la mise en concurrence est prévue pour le 1^{er} janvier 1998, alors que celle des services postaux n'en est qu'au stade de l'étude à Bruxelles. La déréglementation, monsieur le ministre, doit être prudente et la voie choisie par le Gouvernement allie maintien des services publics et développement des activités commerciales ; nous en prenons acte.

Dans le cas de France Télécom, la transformation en société anonyme majoritairement contrôlée par l'Etat devrait permettre d'accroître sensiblement ses capacités financières par l'appel à de nouveaux investissements et des alliances stratégiques.

J'évoquerai, dans ce deuxième axe, l'aide aux secteurs en difficulté.

La subvention à Charbonnages de France est reconduite à hauteur de 2,43 milliards de francs. La couverture de charges spécifiques recule afin de tenir compte de l'allègement du coût de la dette, dû, d'une part, à la baisse des taux d'intérêt et, d'autre part, à l'étalement de la charge de la dette. Cet étalement confirme la volonté du Gouvernement, que vous avez maintes fois exprimée, de ne pas précipiter le déclin des houillères et de respecter l'échéance 2005.

Dans les secteurs traditionnels, notamment à travers les fonds d'industrialisation aux bassins en difficulté, comme dans les secteurs de la recherche industrielle, de l'innovation et de l'espace, il faut noter la progression, parfois formidable, des crédits de paiement au regard des autorisations de programme.

Les autorisations de programme, ce sont les effets d'annonce ; les crédits de paiement sont les réalités concrètes. Vos prédécesseurs se faisaient mousser avec les autorisations de programme. Vous, monsieur le ministre, vous privilégiez les crédits de paiement. Les populations des bassins en difficulté sont lassées des effets d'annonce. Elles veulent du concret. Vous leur en donnez. Elles vous en sauront gré.

Enfin, troisième axe : donner des atouts aux entreprises françaises par le renforcement de l'assistance aux entreprises et par un recentrage de l'aide au commerce extérieur.

En cette période où les faillites se multiplient, le Gouvernement accentue son effort en faveur des entreprises. Tout d'abord, les crédits du comité interministériel de

restructuration industrielle sont portés à 740 millions de francs dont 270 millions de francs au titre de la restructuration industrielle. Les moyens d'engagement progressent de 2,8 p. 100, consolidant ainsi l'effort prononcé du collectif budgétaire du printemps 1993. Les PME-PMI sont particulièrement concernées par les crédits de développement industriel régional : 11 milliards de francs, soit 16 p. 100 de plus que l'année dernière.

M. Maxime Gremetz. Tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes !

M. François Grosdidier. Enfin, un fonds d'investissement des PME-PMI est créé par une très judicieuse fusion de trois fonds préexistants. Ce nouveau fonds unique est doté de 800 millions de francs. Cette augmentation de 40 p. 100 des autorisations de programme est liée à l'efficacité de ce type de fonds, puisque 30 000 francs d'aides versées par l'Etat créent un emploi.

Enfin, le grand emprunt dégage 5 milliards de francs pour la recapitalisation des grandes entreprises publiques en difficulté.

M. Maxime Gremetz. Qu'est-ce que vous donnez !

Mme Janine Jambu. Ils le reprennent par ailleurs !

M. François Grosdidier. Les crédits de paiement du budget du commerce extérieur diminuent de 1 p. 100. Le comité de développement extérieur est particulièrement concerné, puisque les crédits de paiement sont réduits de 50 p. 100. Cependant, dans le cadre des contrats de plan, une enveloppe de 27 à 50 millions de francs pourrait être dégelée, afin de renforcer l'efficacité de ces subventions, qui exercent un effet de levier de un à trente.

Quelques mots sur la Compagnie française d'assurances pour le commerce extérieur.

L'assurance-crédit est reconduite à titre évaluatif au niveau de 4 milliards de francs.

L'utilité de la COFACE est parfois discutée, dans la mesure où elle constitue un encouragement aux mauvais payeurs. Les deux tiers des dotations - cela a été rappelé tout à l'heure - sont destinés à deux pays : l'Iran et l'Algérie. Ainsi cette assurance est-elle peu incitatrice pour les entreprises.

Il est apparu que les crédits consacrés à la COFACE privilégiaient trop les grandes entreprises par rapport aux PME-PMI. A cet égard, il faut noter le rôle des relais régionaux, qui devraient étendre cette assistance à l'ensemble des entreprises contribuant à l'effort d'exportation, et particulièrement aux PME-PMI.

L'implantation des postes d'expansion économique est revue dans un double souci de rigueur budgétaire et de recherche de la productivité. Les postes ne présentant pas une réelle utilité commerciale seront regroupés ou fermés. Cette révision offre aussi l'occasion de mieux s'introduire dans les marchés où la France n'est pas assez présente.

Il est clair cependant, monsieur le ministre, que l'essentiel n'est pas dans le budget, et ne saurait y être.

La crise que nous subissons est moins conjoncturelle que structurelle. L'OCDE, cela a été rappelé brillamment par les rapporteurs, MM. Borotra et Carayon, est déstabilisée par l'émergence de pays producteurs qui ne sont pas consommateurs dans la même proportion.

Les théoriciens de la division internationale du travail nous incitaient à délaisser l'essentiel de nos industries pour nous consacrer au tertiaire supérieur. Vous savez aujourd'hui que c'est faux.

Les doctrinaires du libre-échange pensaient, parmi d'autres postulats universalistes, que, lorsque les salariés des pays en voie de développement deviendraient aussi qualifiés que nous, ils seraient socialement aussi exigeants. Vous savez, monsieur le ministre, que cela est inexact.

Notre avenir, je dirai même notre survie économique, dépend d'abord, et avant tout, de la modification des termes de l'échange. Il s'agit d'instaurer des écluses, non des barrages.

Nous connaissons et nous reconnaissons la lucidité et la volonté du Gouvernement, et nous approuvons votre action. Je vous ai parfois entendu vous définir comme un libéral colbertiste. C'est là une synthèse bien gaulliste. Que n'êtes-vous chez nous ? (*Sourires.*)

M. Bernard Carayon, rapporteur spécial. Très bien !

M. François Grosdidier. Nous connaissons, disais-je, la lucidité et la volonté du Gouvernement. Nous en trouvons la marque dans l'action de votre département ministériel. En même temps que, grâce à la « fusion des ministères », vous réalisez des économies, vous renforcez le rôle politique de votre ministère, vous augmentez le nombre de ses objectifs et vous accroissez son aptitude à défendre les intérêts de la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Pour le groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, la parole est à M. Gilbert Gantier, dernier orateur inscrit.

M. Gilbert Gantier. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, notre industrie se trouve aujourd'hui confrontée à une intense mutation économique, sur laquelle se greffe, depuis 1990, une grave crise conjoncturelle.

Faute d'avoir véritablement appréhendé la révolution industrielle, et compte tenu surtout du caractère anti-économique de la politique conduite par les gouvernements socialistes entre 1981 et 1985, notre pays a vécu un douloureux processus de désindustrialisation.

En dix ans, le poids de l'industrie française dans notre PNB est passé d'un quart à un cinquième, et le nombre d'emplois industriels a régressé de deux millions.

Ce déclin considérable ne constitue cependant en rien une fatalité économique si l'on considère ce qui se passe à l'étranger. C'est ainsi qu'en Allemagne la part de l'industrie au sein du PIB s'est maintenue au même niveau pendant la même période. Cette part a même augmenté au Japon.

Dans les prochaines années, la puissance d'une nation reposera toujours sur l'industrie, source d'excédents commerciaux et principal vecteur du progrès technique. Car les services ne pourront prospérer et créer des emplois qu'auprès d'un fort et dynamique secteur industriel.

Nous devons donc absolument arrêter ce processus de désindustrialisation par la mise en place d'un environnement économique favorable aux entreprises, d'autant plus justifié qu'elles ont, ces dernières années, effectué un très remarquable assainissement.

Pourtant, les épreuves ne leur ont pas été épargnées. Avec une diminution de près d'un point du PIB en 1993, l'ensemble des secteurs industriels ont été touchés ; les achats d'automobiles ont reculé de 18 p. 100, ceux d'appareils électroménagers de 4 à 5 p. 100, la consommation de produits sidérurgiques de 10 p. 100, etc.

Malgré ces baisses brutales, nous n'avons pas, heureusement, assisté à des dépôts de bilan de grandes entreprises comme au début des années quatre-vingt. Aucune faillite retentissante comme celle de Manufrance ou de Creusot-Loire jadis !

Cette situation s'explique par l'amélioration de la compétitivité de nos entreprises, qui, il faut le dire, ont bénéficié de la désinflation et de la rigueur salariale.

Ainsi, aujourd'hui, nos coûts salariaux sont de 25 p. 100 inférieurs à ceux pratiqués en Allemagne et sont équivalents aux coûts japonais ou américains.

La crise actuelle, en revanche, provoque de nombreuses destructions d'emplois dans l'industrie : plus de 100 000 l'année dernière.

Cette hémorragie ne pourra être arrêtée avec des méthodes artificielles comme la réduction du temps de travail et la diminution des salaires, qui auraient pour conséquence mathématique une réduction drastique de la demande globale.

Nous devons au contraire entrer dans le cercle vertueux de la productivité, qui, par ses effets, tant en termes de bénéfices pour les entreprises qu'en termes de pouvoir d'achat pour les salariés, favorise la croissance et, par là même, l'emploi.

Les gains de productivité sont indispensables si nous voulons consolider nos résultats commerciaux et accepter la compétition internationale.

En 1992, la France, pour la première fois en vingt-cinq ans, a dégagé un important excédent commercial : plus de 30 milliards de francs. Le solde industriel lui-même est également redevenu positif.

Cette amélioration se confirme cette année : pour les six premiers mois, l'excédent dépasse 35 milliards de francs.

Grâce à la meilleure compétitivité de nos produits, nos parts de marchés progressent. Avec 6,4 p. 100 des parts de marché mondial et 10 p. 100 des parts de marché de la Communauté européenne, la France obtient ses meilleurs résultats de commerce industriel depuis vingt ans.

Notre pays, qui dégage sur quatre secteurs – l'automobile, l'aéronautique, l'agro-alimentaire et la parachimie – des excédents de plus de 30 milliards de francs, prouve ainsi la force de sa grande industrie.

Nous demeurons le quatrième exportateur mondial, mais aussi – je tiens à le souligner – le premier par habitant. Le commerce extérieur, qui représente 23 p. 100 de notre PIB, contribue à la croissance – plus de 80 p. 100 en 1992 – et à l'emploi. En cinq ans, il a engendré plus de 300 000 emplois.

La France ne peut, de ce fait, que souhaiter une conclusion rapide des accords du GATT, qui devraient permettre une augmentation des échanges de services, domaine où la France se place en tête dans le monde, notamment grâce au tourisme. En 1992, notre solde dans ce domaine a été positif de 60 milliards de francs.

Mais nous ne devons pas – c'est évident – signer des accords internationaux à n'importe quel prix.

La bonne croissance du commerce international exige que tous les pays acceptent de respecter des règles de réciprocité. L'ensemble des parties contractantes doivent s'engager dans un processus de véritable ouverture de leurs marchés intérieurs. Les pays d'Asie du Sud-Est, aujourd'hui très industrialisés, ne doivent plus bénéficier d'avantages commerciaux logiquement réservés aux pays en voie de développement. C'est ainsi que la Corée du Sud, pour ne prendre qu'un seul exemple, dispose d'un marché automobile fermé, alors qu'elle bénéficie pour ses exportations automobiles du système des préférences généralisées.

Nous ne pouvons pas non plus accepter de commercer avec des pays qui emploient des méthodes de production condamnables, par exemple les pays qui exploitent le travail des enfants.

De même, nous devons refuser de nous trouver constamment sous la menace de la « loi 301 » des États-Unis, qui permet à tout moment à ce pays, sur une simple présomption de dumping, de taxer lourdement nos produits.

Nous devons donc soit obtenir l'abrogation de cette loi par les États-Unis, soit doter la Communauté européenne de la même arme.

Nous devons également nous interroger sur la nécessité de réactiver le projet conçu à la Havane en 1947 de création de l'Organisation internationale du commerce, qui aurait dû être une institution spécialisée des Nations Unies et qui a été rejetée par le Congrès des États-Unis pour des raisons tout simplement protectionnistes.

Dans l'âpre compétition internationale, nos entreprises disposent d'atouts importants, mais elles doivent néanmoins faire face à des faiblesses persistantes. Il leur faut en premier lieu améliorer leur image. Nos talents et nos succès à l'extérieur sont bien souvent sous-estimés faute d'une bonne communication.

Notre tissu industriel n'est, en outre, pas suffisamment dense. Nous possédons deux fois moins de PME-PMI que l'Allemagne. Notre faiblesse est encore plus criante sur le créneau, pourtant essentiel pour la création d'emplois et l'exportation, des entreprises de 50 à 200 salariés.

Cette faiblesse provient notamment d'un manque de fonds propres des entreprises, et aussi du niveau prohibitif des droits de transmission qui les frappent.

Nous devons également nous préoccuper de la chute de l'investissement industriel.

Celui-ci a reculé de plus de trente points en trois ans. Cette baisse est d'autant plus dangereuse pour la compétitivité à terme de nos entreprises qu'elles n'avaient pas totalement rattrapé le retard accumulé au début des années 80.

Par rapport à leurs concurrentes, en particulier japonaises et allemandes, le risque de décrochage technologique n'est pas négligeable.

Je ne peux que me réjouir, monsieur le ministre, de l'effort consenti par votre ministère en faveur de l'investissement des PME, avec la création d'un fonds unique doté de 800 millions de francs, ce qui n'est, je l'espère, qu'un début.

De même, je ne peux être que favorable à la priorité que vous accordez à la recherche industrielle. Au sein d'une économie ultra-concurrentielle, seule l'entreprise innovante bénéficie de rentes de situation. Or la recherche industrielle demeure en France toujours insuffisante et trop concentrée. Les entreprises devraient, pour obtenir un niveau convenable, y consacrer 20 milliards de francs supplémentaires.

Actuellement concentrée sur quatre secteurs – l'aéronautique, l'aérospatiale, l'informatique et la pharmacie, la recherche, clef du succès pour de nombreuses entreprises, est encore plus vitale pour l'informatique. Or la France n'a pas encore réussi à créer une grande entreprise informatique rentable du fait de la fragmentation du marché européen et de l'absence de programmes de soutien de recherche-développement comparables à ceux qui existent aux États-Unis.

Notre politique dans ce domaine a souvent manqué de cohérence. Mais nous ne pouvons pas décider, après avoir dépensé plusieurs dizaines de milliards de francs et compte tenu des enjeux commerciaux et technologiques, de supprimer ou de vendre Bull par appartements. Cette entreprise, qui, avec Siemens, est la dernière grande entre-

prise européenne dans ce domaine, doit donc être restructurée pour s'adapter à la nouvelle donne économique. Nous vous faisons confiance pour y veiller.

La réussite des entreprises françaises de télécommunication prouve que, même dans la haute technologie, l'accumulation de déficits et de retards n'est jamais irrémédiable. Le succès de SGS Thomson, qui dégagera près de 100 millions de dollars de bénéfices pour la production de composants, le démontre également.

J'en arrive à ma conclusion, monsieur le ministre, mes chers collègues.

Les politiques industrielles ont échoué ces dix dernières années car elles se trompaient d'objectif. L'Etat n'a pas à moduler à sa convenance le tissu industriel ; il doit avant tout créer un environnement favorable à l'épanouissement des entreprises.

Le redressement remarquable en peu d'années de Renault prouve que la liberté de gestion doit primer sur l'interventionnisme.

Le budget de l'industrie me paraît donc, dans l'ensemble, bien orienté. En favorisant l'investissement et la recherche, il vise à dynamiser notre tissu industriel. De ce fait, le groupe UDF le votera. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Mes chers collègues, afin de vous permettre de reprendre votre souffle avant d'entendre M. le ministre, je vais suspendre la séance pour une dizaine de minutes.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures quarante, est reprise à dix-sept heures cinquante-cinq.)

M. le président La séance est reprise.

La parole est à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

M. Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je voudrais tout d'abord remercier les rapporteurs et les orateurs des groupes : les rapporteurs pour la très grande qualité de leur réflexion, sur laquelle je reviendrai très en détail, et les orateurs des groupes pour leur participation à un dialogue qui porte sur un sujet passionnant et capital pour notre pays, à savoir l'avenir de son industrie.

Je me réjouis par ailleurs de la formule du débat parlementaire, qui nous permettra de revenir plus en détail dans la soirée sur des questions précises.

Les rapporteurs ont bien cerné la caractéristique du budget que je défends devant vous, en particulier Bernard Carayon, qui a rapporté à un double titre : pour lui-même, ce qui aurait déjà été largement suffisant, mais également pour son collègue Olivier Dassault, rapporteur spécial de la commission des finances pour le commerce extérieur.

M. Carayon a relevé que le volume impressionnant de ce budget ne devait pas masquer l'étroitesse relative des marges de manœuvre. Ce budget présente en effet un contour à géométrie non pas incertaine, mais variable selon les critères retenus.

Le résultat le plus spectaculaire est naturellement obtenu si l'on ajoute aux crédits de l'industrie, des postes et des télécommunications, soit 31,7 milliards en

dépenses ordinaires plus les autorisations de programme, ceux du commerce extérieur, soit 13 milliards en dépenses ordinaires plus les autorisations de programme : on atteint alors presque 45 milliards de francs, auxquels on pourrait ajouter, si l'on voulait tenir compte de l'ensemble des mesures que le Gouvernement mobilise en faveur de l'industrie et du commerce extérieur, des dotations en capital qui, pour ne pas être inscrites à mon budget, n'en sont pas moins considérables, puisque, pour 1993, l'octroi de 8 milliards a déjà été décidé, que 8 autres milliards devraient venir des privatisations et que, dès 1994, 5 milliards de recapitalisation sont envisagés.

Pour être exhaustif, s'agissant du commerce extérieur, il convient de rappeler que la charge de la dette pèse de tout son poids. Elle relève, comme son règlement et son étalement, de mon collègue de l'économie. Vous l'examinerez donc dans un autre cadre.

Cependant, lorsque l'on accepte d'entrer dans les détails, on s'aperçoit que les masses dont on peut disposer en toute liberté sont très inférieures aux 45 milliards annoncés : on tombe à 40 milliards si l'on considère que les prêts du Trésor ne sont pas des dépenses budgétaires. A l'intérieur de ces 40 milliards de dépenses budgétaires proprement dites, on peut évaluer à 5 milliards les dépenses qui revêtent un caractère de mobilité stratégique et dont les variations d'une année sur l'autre ne peuvent être supérieures à quelques centaines de millions de francs.

Ainsi que vous avez bien voulu le souligner, monsieur Carayon, l'importance du présent budget procède de la volonté politique. A cet égard, François Crosdidier a employé des mots qui honorent le Gouvernement et qui sont sans doute quelque peu excessifs mais, après tout, il est plus agréable d'entendre des compliments que des critiques. *(Sourires.)* C'est effectivement la volonté politique qui donne du tonus à mon ministère, beaucoup plus que les masses budgétaires elles-mêmes, dont une part impressionnante est déjà affectée à des dépenses bien déterminées.

La première question que je voudrais traiter devant vous est relative à l'outil dont le Gouvernement s'est doté pour répondre à ce devoir d'industrie pour notre pays qu'évoquait Gilbert Gantier. Si l'industrie est dans une situation de repli constant - vous avez évoqué, les uns et les autres, les diminutions d'emplois dans ce secteur ces dernières années -, nous savons tous qu'elle est néanmoins créatrice de richesses par la technologie, l'adaptation au quotidien de découvertes scientifiques créant des biens et des services nouveaux, et qu'elle est, à ce titre, beaucoup plus qu'une autre activité, porteuse de promesses d'emplois, même si leur réalisation passe, hélas ! par des efforts de réadaptation.

Le premier devoir du Gouvernement, et ce n'est pas un choix conjoncturel lié à la volonté du Premier ministre de simplement réduire le nombre des ministères, est de faire en sorte, avec le nouvel outil dont il s'est doté en regroupant trois ministères, qu'il y ait un mariage très étroit entre les activités industrielles et le commerce extérieur. Pourquoi ? Pour une raison forte : les conditions d'activité de l'industrie sont aujourd'hui très largement déterminées par l'organisation des marchés internationaux. Et l'on n'imagine pas de parler de l'énergie, des charbonnages ou de l'électricité sans connaître les règles ou les réalités économiques des marchés extérieurs. De la même façon, pour prendre une image simple qui a été évoquée à plusieurs reprises, en particulier par Mme Moreau dont l'expérience des relations inter-

nationales a transparu très fortement dans son rapport, il est vrai que nos activités industrielles sont attaquées par les deux bouts, si vous me permettez la formule.

A un bout, sont attaquées nos activités de production à faible valeur ajoutée, activités d'ailleurs parfaitement honorables et qui permettent à ceux qui s'y emploient de gagner leur vie par leur travail. Ces activités traditionnelles de main-d'œuvre sont aujourd'hui fortement exposées à la concurrence des pays à bas salaires dont le dynamisme, ou l'agressivité, a été souligné à plusieurs reprises.

A l'autre bout, la situation est tout aussi conflictuelle car nous sommes attaqués, dans la très haute technologie, par de grandes puissances industrielles bénéficiant de toute la cohésion d'un marché national unique et de l'autorité de groupes industriels qui y occupent une position prépondérante. C'est particulièrement vrai pour l'électronique grand public au Japon ou pour l'aéronautique aux États-Unis.

Nous ne pouvons donc imaginer une action industrielle qui serait, en quelque sorte, coupée des négociations permanentes qui fixent les règles du jeu du commerce international, pas plus qu'une politique industrielle qui serait coupée des réalités du commerce extérieur.

Prenons, par exemple, le problème difficile et passionnant des délocalisations. Nous ne pouvons réfléchir aux délocalisations en France et aux différentes formes qu'elles prennent, ainsi qu'en témoigne le rapport très pertinent, et parfois très fort, du sénateur Arthuis, en méconnaissant l'état de nos échanges commerciaux avec chacun des pays à bas salaires. Cela a été rappelé avec beaucoup de justesse. Nous devons nous poser la question de nos équilibres avec les nouveaux pays industriels.

A Mme Moreau, qui a précisément posé cette question, j'indiquerai très clairement que nous recouvrons progressivement notre équilibre commercial avec les nouveaux pays industriels, et ce dans des proportions spectaculaires. Par exemple, dans notre balance commerciale avec Taïwan, la couverture de nos exportations représentait moins de 25 p. 100 des importations de ce pays il y a cinq ans. Aujourd'hui, principalement grâce au dynamisme des industriels français, le taux de couverture est de 50 p. 100.

Nous sommes pratiquement en situation d'équilibre avec l'ensemble des nouveaux pays industriels, mais nous devons régler le lancinant problème du déséquilibre avec la Chine continentale, évoqué par Francis Saint-Ellier au nom de la commission de la production et des échanges.

Nous devons donc maîtriser et gérer l'ensemble de nos relations, et nous en sommes capables, ainsi qu'en témoignent les chiffres globaux. L'analyse détaillée des relations bilatérales avec tel ou tel grand pays - le cas de la Chine continentale est passionnant - réjaillit naturellement sur l'analyse industrielle. Une anecdote l'illustre bien. Le marché français du cycle, ce sont 3 millions de vélos vendus chaque année sur le territoire national. Lorsque j'ai inauguré récemment le salon du deux-roues, un exposant m'a indiqué que les importations d'un seul grand groupe français de grande distribution, dont je tairai le nom par charité, et pour éviter toute publicité, s'élevaient à près de 400 000 cycles en provenance de la seule Chine continentale, soit plus de 10 p. 100 du marché national. On ne peut donc pas imaginer de séparer une réflexion sur l'industrie d'une réflexion sur le commerce extérieur, tant il est évident que les deux sont étroitement liées.

De la même façon, lorsque mon prédécesseur, qui a également été mon successeur, M. Quilès, a présenté au Parlement une loi organisant une autonomie relative de la poste et des télécommunications, il a implicitement accepté l'idée que La Poste et France Télécom deviendraient progressivement des grands prestataires de services au public, et de service public, mais qu'ils avaient vocation à s'intégrer dans une organisation administrative de droit commun et donc à être placées, au même titre que l'énergie, sous la tutelle d'un ministère unique, les télécommunications et les services postaux.

Cette fusion de plusieurs ministères, que vous avez bien voulu évoquer, correspond à un souci d'économie, puisque nous pouvons fusionner des services - la direction de l'administration générale, la direction de la communication - mais surtout elle nous permet de placer dans une même logique et sous une même autorité gouvernementale des services dont les règles d'activité dépendent à la fois de la technologie - les télécommunications, l'électronique et l'espace - et du cadre communautaire pour ce qui est de la détermination des lignes de conduite.

Les commissions interministérielles paritaires de La Poste et des télécommunications ont examiné le projet de décret qui sera présenté très prochainement au conseil des ministres. Placer les télécommunications et La Poste sous l'autorité d'une direction générale de La Poste et des télécommunications, tout comme l'énergie relève de la direction générale de l'énergie et des matières premières, permet, à l'intérieur d'un même ministère, de gérer en amont la technologie et en aval les règles communautaires, puisque c'est désormais au même ministère qu'incombent les responsabilités dans ces deux domaines.

Nous avons donc un « outil », un ensemble cohérent qui, outre les économies de fonctionnement sur lesquelles je reviendrai, permettra d'assurer, je le pense profondément, sinon la volonté que M. Grosdidier appelait de ses vœux, du moins la cohérence sans laquelle on n' imagine pas que les questions qui se posent à nous puissent être utilement réglées.

Je ne reviendrai que très brièvement sur le cadre dans lequel cet outil exerce ses activités. Vous avez, les uns et les autres, brossé à juste titre la situation de l'industrie française : une forte dégradation en 1992, un premier semestre 1993 préoccupant et l'amorce d'une stabilisation au début du second semestre. Il est vrai toutefois que cette amorce de stabilisation n'a pas empêché une très forte dégradation s'agissant de la mortalité des entreprises ni une régression de l'investissement industriel. L'un des intervenants - Mme Moreau, je crois - parlant du commerce extérieur a d'ailleurs évoqué l'idée que cette régression pourrait être l'une des explications de notre excédent commercial : les entreprises françaises s'équipant peu, notre balance négative des équipements industriels se trouve allégée de dépenses qui sont cependant prometteuses pour l'avenir.

Dans la réorganisation du ministère de l'industrie, le souci de cohérence se double d'un enrichissement auquel vous devriez être sensibles : à l'intérieur de la direction générale de la stratégie industrielle, j'ai décidé la création d'un service de l'emploi industriel. Cela veut dire que nous allons mobiliser des ingénieurs, des cadres et des hauts fonctionnaires dans une cellule de réflexion permanente non seulement sur l'industrie, c'est-à-dire sur la production, mais aussi sur les conséquences sociales de cette production.

Une telle cellule ne fera en aucune façon double emploi avec le ministère du travail, mais permettra de réfléchir sur des sujets aussi passionnants que la meilleure utilisation possible de la valeur ajoutée française. En effet, comme de nombreux orateurs l'ont évoqué, et j'y reviendrai s'agissant des négociations du GATT sur lesquelles vous vous êtes exprimés avec beaucoup de force, on imagine assez bien que l'une des façons de défendre un niveau salarial et de protection sociale toujours insuffisant certes mais tout de même très élevé, consiste à tirer la plus forte valeur ajoutée possible de l'industrie française, et donc de la main-d'œuvre industrielle française. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement n'imagine plus de conduire une politique industrielle qui ne s'appuie pas sur une réflexion permanente tendant à optimiser la force de travail française.

M. Borotra, évoquant avec beaucoup d'esprit la productivité des services du commerce extérieur français à fait observer que si l'on diminuait les effectifs pour faire le même travail, la productivité augmenterait à l'évidence, mais que ce type de calcul risquait d'être dangereux à long terme. C'est pour éviter une analyse de la productivité industrielle qui ne repose que sur la diminution des effectifs que le Gouvernement m'a demandé de préparer une cellule de réflexion sur l'emploi à l'intérieur de la direction générale de la stratégie industrielle.

À la dégradation de l'environnement industriel dont j'ai parlé, s'ajoutent des critères budgétaires qui sont extraordinairement draconiens. Vous en avez parlé à de trop nombreuses reprises pour que je m'appesantisse sur ce sujet. Mais gardons le sens des chiffres.

Comme les rapporteurs ont bien voulu le rappeler, nous avons pratiquement doublé les crédits du CIRI, le comité interministériel pour les restructurations industrielles. Pour autant, cela ne constitue qu'une toute petite amorce de solution. On n'imagine pas en effet que 220 millions de francs – je cite le chiffre de mémoire – soient de nature à régler un problème d'une importance moyenne ; les sommes en jeu sont très largement supérieures. On peut simplement espérer que l'engagement de l'Etat ait un effet multiplicateur, en quelque sorte un effet de déclenchement.

La totalité du budget du ministère de l'industrie – et ne voyez-là aucune ironie – est comparable au chiffre d'affaires de Bull et représente à peu près la moitié du chiffre d'affaires de Pechiney, grande affaire industrielle publique.

Donc, 30 milliards de francs, ce n'est pas grand-chose ! Cette somme étant de surcroît largement hypothéquée par des dépenses qui revêtent un caractère nécessaire – j'y reviendrai –, nous sommes obligés d'être le plus rigoureux possible et, s'agissant des marchés, de jouer beaucoup plus en accompagnement, comme au judo, qu'en opposition ou en canalisation. Il nous faudrait beaucoup plus de milliards, des sommes considérables pour pouvoir prétendre forcer la réalité des marchés avec l'outil public, comme l'a souhaité M. Destot avec sans doute beaucoup de bonne volonté, mais à mon avis peu de réalisme. Et je ne parle même pas des marchés internationaux, mais simplement des marchés français.

Puisque M. Destot a bien voulu dire toute son inquiétude de voir les pouvoirs publics renoncer à des politiques ambitieuses, je lui indiquerai très clairement que sa passion pour le commissariat à l'énergie atomique serait plus crédible si la majorité à laquelle il appartenait il y a quelques mois encore avait pris soin de lui fournir les moyens financiers nécessaires sans faire reposer les dépenses nouvelles sur d'hypothétiques recettes de privati-

sation dont la programmation n'avait même pas été envisagée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Bernard Carayon, rapporteur spécial. Très bien !

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Il me semble que c'est Péguy qui disait, à propos de l'affaire Dreyfus : « Je ne crois qu'aux rémoins qui se font tuer. »

Outre la dégradation industrielle et budgétaire, nous avons dû faire face à l'héritage laissé par nos prédécesseurs dans certains domaines. S'agissant, par exemple, du CEA, les ressources affichées ne correspondaient à aucune recette effective. Quant au Centre national d'études spatiales, son endettement croissant vis-à-vis de l'Agence spatiale européenne fait de nous le principal débiteur de celle-ci, avec une obligation de remboursement.

J'ajouterai, pour entrer un peu dans le détail et vous permettre de comprendre les difficultés d'un ministre appelé à gérer un ministère dont il vient juste d'hériter, que nous avons des retards considérables dans le financement d'un certain nombre de politiques industrielles, en particulier la construction navale. Des efforts significatifs ont été consentis dans le budget dans le seul souci de respecter la parole de l'Etat, souci que, dans l'ambition sans doute d'une politique industrielle énergique, nos prédécesseurs n'avaient pas eu la précision, ou l'honnêteté, d'organiser sur le plan budgétaire !

De tout cela, il résulte une contrainte extraordinairement forte, puisque près de 50 p. 100 des trente milliards que représente mon budget sont consacrés à des organismes sous tutelle. Si, dans quelques circonstances, ces organismes ont fait l'objet d'une insuffisante dotation en crédits de paiement, nous nous trouvons aujourd'hui dans l'obligation de les rattraper et d'être en conséquence plus modérés sur les autorisations de programme – c'est la situation évoquée tout à l'heure par François Grosdidier.

Dans cet environnement, comment s'exprime la volonté ministérielle ? Elle repose sur trois objectifs simples.

Premier objectif : se battre sur la scène internationale pour confirmer, sur le tapis vert des négociations, les victoires que nos industriels, nos techniciens, nos commerciaux, ont su remporter dans des batailles économiques libres et franches sur le marché mondial. N'oublions pas que la France est capable d'apporter une réponse aux besoins en équipements collectifs – transports, télécommunications, énergie, environnement – de pays asiatiques à fort taux de croissance dont le succès industriel nous fascine, mais qui souffrent d'une insuffisance flagrante de leurs infrastructures. Il convient d'être d'autant plus attentif dans les négociations internationale, qu'il s'agit d'activités de haut de gamme à forte valeur ajoutée : je pense, en particulier, à l'Airbus. Bref, nous avons le devoir, au niveau politique, de préserver, dans les négociations internationales – qu'elles concernent le GATT, ou encore, madame Moreau, les lancements d'Ariane et la politique satellitaire – les espérances que nos capacités techniques, industrielles et commerciales nous font gagner grâce à la réussite de nos entreprises, publiques ou privées. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Cela ne demande pas d'argent ; cela exige surtout une étroite coordination gouvernementale. Ainsi, l'implication personnelle du Premier ministre, Edouard Balladur, dans toutes les négociations économiques internationales

donne-t-elle à notre diplomatie – certains ont bien voulu le souligner – une très forte cohésion, dont nous aurions pu tirer le même profit si elle avait existé durant les années cruciales de la préparation de l'étape finale du GATT. Sans doute la situation dont nous héritons aujourd'hui tient-elle aussi à une insuffisante cohésion des gouvernements précédents. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Le deuxième objectif, c'est que l'Etat soit au moins capable de faire pour les industries dont il a la charge ce qu'il demande lui-même au secteur privé. En tant que responsables du secteur public, nous avons le devoir d'être mobiles, de multiplier les initiatives, d'adopter une attitude offensive en partant d'une idée simple : l'Etat, garant des intérêts du contribuable, doit optimiser la gestion de son patrimoine industriel, dès lors que ce patrimoine relève d'une logique de marché, l'exception devant être – pardonnez-moi cette tautologie – très exceptionnelle. Or nous avons eu trop souvent par le passé la tentation de baptiser « service public » ce qui était la prestation d'une administration, sans que cela corresponde nécessairement à un devoir national. De la même façon, sur le plan industriel – et je prendrai l'exemple de Bull –, nous avons eu la tentation de baptiser « devoir national », « impératif catégorique », « absolue nécessité stratégique » des palliatifs justifiés par la simple raison que l'entreprise étant dans le domaine de l'Etat, elle cherchait chez le contribuable ce que son aptitude commerciale ou technique ne lui permettait pas d'obtenir sur le marché. La gestion de l'Etat doit donc être particulièrement active et je remercie l'Assemblée d'avoir adopté la loi de privatisation, dont l'annexe énumère toutes les entreprises ayant vocation à être privatisées.

L'optimisation de la gestion du patrimoine public pose des questions stratégiques, notamment pour Renault et pour Bull.

La fusion Renault-Volvo a permis de constituer un groupe éminent de l'industrie de l'automobile et du poids lourd. Mais il est clair que l'étape suivante doit être la mise sur le marché d'une partie significative, en tout cas majoritaire, du capital. Cette évolution douce a donné à Renault la possibilité de bâtir des alliances internationales dans des secteurs difficiles, alliances sans lesquelles le constructeur national aurait été contraint à une stratégie de repli, en ordre – on pouvait l'espérer –, parfois en désordre – c'eût été à craindre. Aujourd'hui, grâce à cette stratégie offensive, c'est impossible.

M. Maxime Gremetz. Mais c'est dur pour les travailleurs !

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Pour Bull, nous partons de l'idée simple que cette entreprise a vocation à exister face à son marché et avec le soutien de ses clients. Sa meilleure garantie de survie et de développement, c'est naturellement la confiance que ses clients peuvent lui apporter. Le nouveau président a donc pour mission d'instaurer un dialogue entre l'entreprise et son marché, avec pour perspective la privatisation, afin que Bull ait la certitude de ne plus se retrouver dans cette situation inconfortable où l'Etat lui demandait, sans pour autant lui fournir les moyens capitalistes nécessaires, de mener à bien des projets ambitieux. Projets dont on s'aperçoit d'ailleurs, quelques années plus tard, qu'ils ne correspondaient à aucune nécessité stratégique. Ce qui était une « ardente obligation » est devenu sans importance. Ainsi va la mode !

Nous devons au contraire fixer au secteur public une ligne de conduite claire, celle qui procède de l'analyse du marché et de la confiance des clients. C'est l'objectif que nous avons assigné à Bull, au travers des initiatives annoncées. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Troisième objectif : entreprendre une réflexion de long terme sur le devenir de notre industrie, en partant, là encore, d'un constat d'une grande simplicité : l'industrie manque d'argent, c'est tout ! L'industrie crée des richesses à condition d'avoir les moyens capitalistes de prendre le risque de l'investissement-recherche, de l'investissement-production, de l'investissement commercial. Nous avons donc le devoir de réfléchir collectivement à des mécanismes permettant de procurer aux entreprises industrielles des moyens financiers plus réguliers, plus importants, plus solides. Plusieurs d'entre vous ont évoqué l'impact des taux d'intérêt. A cet égard, monsieur Borotra, vous avez mille fois raison ! En cas de compétition sur les financements, comment empêcher des capitalistes de placer leur argent là où le rendement est le plus fort et la sécurité la mieux établie ? Or, si l'investissement industriel a une forte rentabilité lorsque le succès se confirme, le succès n'est jamais certain et le risque est élevé. A très court terme, dans un contexte de crise, il est donc évident que le financement vient à manquer.

Je m'exprimerai, si vous le permettez, au nom des industriels.

M. Maxime Gremetz. Le lobby des industriels !

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Il est vrai que nos taux d'intérêt à long terme ont considérablement décru et qu'ils se situent maintenant à un niveau raisonnable. Mais combien de fois des chefs d'entreprise ne m'ont-ils pas objecté que si j'avais raison au plan strictement mathématique, ils ne pouvaient pas pour autant bénéficier de la baisse des taux parce qu'ils ne pouvaient pas prétendre, auprès des organismes financiers, à des financements à long terme ?

Si nous avons ensemble la passion de l'industrie créatrice d'emplois, nous avons le devoir de la financer. Je ne prétends pas vous apporter la solution ce soir, mais si nous ne sommes pas en mesure, à bref délai et pour les années à venir, de résoudre le problème très trivial du *cash flow* des entreprises industrielles, nous ne pourrions pas, comme nous en avons l'ambition, rester un grand pays industriel.

Plus modestement, cette ambition passe, dans le cadre de ce budget, par une amélioration de l'environnement financier et économique des entreprises, et tout particulièrement des petites et moyennes industries. Vous avez bien voulu reconnaître cet effort. Il est modeste, j'en conviens à nouveau, mais la création du Fonds d'aide à l'investissement des PMI répond pour partie à votre souhait. Ce fond regroupe certes des moyens existants, mais il en simplifie l'usage, en généralise l'assiette géographique et en assouplit les conditions d'octroi.

Ce soutien à l'investissement industriel peut s'analyser, sur le plan économique, comme une forme d'allègement du coût financier des équipements et répond indirectement à votre demande de taux plus spécifiques.

Pourrions-nous aller au-delà ? Je ne le pense pas, car nous entrerions alors dans une procédure qui a malheureusement paralysé pendant trop longtemps les investissements de l'économie et de l'industrie : le cloisonnement des systèmes de financement, avec des caisses

privé. En revanche, grâce à ce fonds d'aide aux PMI qui interviendra en concurrence avec d'autres sources, nous rendrons les financements plus accessibles.

Ayant défini ces trois grands objectifs de politique industrielle – consolidation des acquis commerciaux dans les négociations internationales, gestion optimale du secteur public et réflexions sur les actions transversales favorables à l'environnement des entreprises – je vais m'efforcer maintenant de préciser les modalités de leur mise en œuvre.

S'agissant d'abord des négociations internationales, le diagnostic est d'une grande simplicité. Nous sommes dans une situation de guerre économique. Il ne peut pas en être autrement et il n'en sera pas autrement dans les années à venir. L'effondrement du régime soviétique et la disparition du mur de Berlin, tout en offrant des perspectives joyeuses à des centaines de millions d'individus qui accèdent à la liberté, ont bousculé les données du marché mondial. Nous avons l'habitude d'être en concurrence avec des pays « bien élevés », respectant à peu près les mêmes règles du jeu et dont le niveau de compétitivité était assez largement comparable. C'est fini, et pour longtemps ! Après avoir, pendant des années, versé des larmes, sincères pour les uns, de crocodile pour les autres sur la misère des pays situés de l'autre côté du rideau de fer, nous ne pouvons évidemment pas, une fois ce rideau tombé, recréer un mur de protection qui les priverait de toute perspective de développement.

M. Maxime Gremetz. On préfère les fausses promesses !

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Quelles que soient les difficultés, il faut considérer comme une nécessité incontournable, mais aussi comme une perspective prometteuse, l'intégration de plusieurs centaines de millions d'Européens de l'Est et de citoyens de l'ex-Union soviétique au banquet des nations en développement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du Rassemblement pour la République.)*

Mme Muguette Jacquaint. Vous les écorchez pour qu'il meurent plus vite !

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Quant à la fin des illusions tiers-mondistes qui avaient paralysé des centaines de millions d'habitants du Sud, elle a permis de réintégrer ces pays dans la compétition des nations qui veulent, par l'économie de marché, accéder au développement. Donc, il faut accepter comme une promesse les 200 millions d'Indonésiens, le développement du Sud-Est asiatique et celui de la Chine continentale, même si, selon la formule de François Grosdidier, il n'est pas inutile de prévoir des « écluses », qui n'ont jamais empêché la circulation de l'eau, bien au contraire, mais qui en assurent la régulation en évitant les inondations, dont nous savons qu'elles sont génératrices de désordres.

M. Maxime Gremetz. Il y a toujours les multinationales !

Mme Muguette Jacquaint. Mais il n'y a plus d'écluse !

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Dans ce nouvel ordre international, la concurrence est régulée, hélas, beaucoup plus par le consommateur que par toute autre autorité. Quel phénomène extraordinairement puissant que le plébiscite quotidien du consommateur ! Nous

pouvons avoir la tentation, à un moment ou à un autre, de l'orienter, de le guider, parfois même de l'entraver. Mais toutes ces réglementations ne sont que tiges de papier ! La circulation des hommes et des femmes, des biens et des produits, des informations sur leur valeur, l'immense œuvre de commerce et de communication, dont le seul objet est de mettre en face une offre et une demande, nous interdisent de penser qu'il puisse y avoir des obstacles administratifs durables.

Je veux d'ailleurs, à ce propos, défendre la mémoire d'André Maginot, dépuré de la Meuse et ministre de la guerre.

Ce combattant valeureux des tranchées de Verdun n'a jamais conçu les fortifications stables et permanentes de la frontière de l'Est comme une protection absolue. A l'image même des positions que nous défendons dans les négociations sur le GATT ou la politique commerciale de la Communauté, à l'image de la résolution que le Parlement vient d'adopter et qui me convient parfaitement, il s'agissait tout simplement d'installer une sonnette d'alarme, en quelque sorte, pour que l'agresseur – les Allemands à l'époque – soit obligé de masser des forces considérables à un point déterminé de la ligne de résistance et d'indiquer lui-même son lieu d'attaque, ce qui devrait permettre à des troupes motorisées et mécanisées de se porter, en arrière de la ligne, là où elle était attaquée. Evidemment, la France, qui avait une stratégie défensive, aurait dû étendre ce rideau de protection à l'ensemble des frontières menacées.

M. Maxime Gremetz. Si vos défenses commerciales sont aussi efficaces que la ligne Maginot !

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Maginot est toujours actuel. Il ne s'agit pas de fermer les frontières d'une façon statique, mais d'élaborer des instruments de politique commerciale permettant de déceler une offensive éventuelle, à charge pour la Communauté européenne et pour la France d'adapter leurs moyens, car on sait que les barrières administratives ne durent qu'un instant et que la seule vraie riposte est naturellement l'offensive, tant il est vrai que la meilleure façon de se défendre est encore d'attaquer.

Je partage complètement vos observations relatives au désordre monétaire, aux clauses sociales et aux clauses environnementales. Et pour une fois, monsieur Gremetz, j'adhère à la demande que vous avez formulée. Si vous pouviez nous aider à obtenir le résultat que vous souhaitez, le Gouvernement vous en serait très reconnaissant. Oui ! il faut une organisation mondiale du commerce. Mais vous n'êtes pas le premier à l'avoir demandé et vous n'êtes peut-être pas le plus qualifié pour l'obtenir ! *(Rires et applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Cette demande est toutefois parfaitement légitime et l'intention du Gouvernement n'est pas de quitter la table à une date précise, mais de poursuivre la négociation sur les clauses environnementales et les clauses sociales – ainsi que M. le Premier ministre l'a indiqué à ses interlocuteurs, en particulier aux syndicats de salariés qu'il a rencontrés lundi dernier –, et de l'étendre – pourquoi pas ? – aux questions monétaires. Car, si nous avons à franchir une étape, personne ne peut penser qu'il s'agit de fixer *perinde ac cadaver* les règles du commerce international.

Au moment où certains grands partenaires industriels de tradition libérale s'organisent pour adapter leur économie nationale à cet environnement nouveau, nous serions

avisés d'adopter la même attitude. Je pense en particulier à deux pays que l'on ne peut pas soupçonner d'être dirigistes ou maltrusiens, encore qu'ils le soient parfois d'une façon souterraine, mais pertinente: les Etats-Unis et l'Allemagne. Que font les Etats-Unis? Ils organisent un espace régional avec le traité de libre échange de l'Amérique du Nord - l'ALENA. Que font les Allemands? A la veille d'une élection législative, période de promesses s'il en est, ils entreprennent au contraire, dans le cadre d'un projet préparé par le ministre de l'économie, M. Rexrodt, de dresser une liste d'efforts prioritaires qui aboutiront, dans un pays riche, au niveau salarial élevé, à la protection sociale ancienne et confortée, à remettre en cause ces avantages.

La France doit avoir le même état d'esprit.

M. Maxime Gremetz. Vous êtes pour le modèle allemand?

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Dans un environnement international en mouvement, il nous faut des alliances, mais il nous faut également nous adapter. Nous devons avoir le courage de nous interroger sur la validité de telle ou telle politique.

M. Maxime Gremetz. Des modèles, toujours des modèles!

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Monsieur Gremetz, on a toujours intérêt à regarder ce qui se passe à l'extérieur pour éviter les impasses, comme celle où s'est enfermé le système que vous nous avez si longtemps présenté comme une référence absolue, même si, aujourd'hui, vous cultivez avec obstination la mémoire courte, ce qui est nouveau chez vous! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Maxime Gremetz. Vous avez de drôles de modèles!

M. le président. Monsieur Gremetz, je vous en prie. J'ai veillé tout à l'heure à ce que vous puissiez vous exprimer. N'interrompez pas le ministre sans arrêt!

Revenons sur la stratégie d'alliances. Comment faire en sorte de ne pas perdre sur le tapis vert des négociations?

Il y a d'abord la stratégie des pays industriels au sein de la Communauté européenne. Tous les pays communautaires n'ont pas la même priorité pour l'industrie. La nôtre est forte car nous faisons partie de ceux qui produisent.

M. Maxime Gremetz. Encore heureux!

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. J'ai donc confié à M. Mentré, ancien président du Crédit national, une mission sur la coopération industrielle franco-allemande tendant à favoriser une plus grande compréhension entre les deux grands pays industriels du cœur de l'Europe et faire en sorte qu'ils soient plus solidaires dans les instances internationales.

Je prend un exemple de réussite: c'est parce que nous fabriquons en commun des hélicoptères dans le cadre d'Eurocopter ou des avions dans celui d'Airbus industrie - réalisation à laquelle les anglais participent également - que la solidarité franco-allemande est grande dans les négociations internationales et dépasse très largement ce que la cohésion politique spontanée pourrait susciter.

Il faut des intérêts communs pour s'exprimer en commun dans les batailles internationales. Et, disons-le, lorsque la France et l'Allemagne sont à peu près d'accord

en Europe, cela pèse d'un poids suffisamment lourd pour entraîner des décisions collectives. Cette stratégie d'alliance a déjà permis d'obtenir des évolutions ou des inflexions, par exemple pour l'automobile et l'acier.

Si nous avons obtenu pour 1993 une renégociation des modalités d'application de l'accord sur l'automobile entre la Communauté européenne et le Japon, c'est bien parce qu'il y a eu une solidarité, que nous avons su activer avec l'appui et la participation d'Alain Lamassoure.

M. Maxime Gremetz. Et les conséquences pour la France?

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. De la même façon, si nous avons pu obtenir des contingentements d'acier raisonnables, c'est-à-dire qui ne soient pas décourageants pour la République tchèque et la République slovaque, tout en rééquilibrant un marché qui était particulièrement perturbé, c'est bien grâce à la coopération franco-allemande.

Si nous avions pu mobiliser de la même façon nos partenaires sur le bois et le papier, victimes des dévaluations des pays nordiques, je serais un peu plus optimiste.

Le premier cercle à l'intérieur de la Communauté européenne doit donc être constitué par l'alliance des pays producteurs, ou qui ont les mêmes intérêts en termes, de protection industrielle ou de protection des marques - c'est le cas de l'Italie et du Portugal - ou les mêmes intérêts s'agissant de leurs activités de main-d'œuvre. De fait, on observe une très forte solidarité entre l'Italie, l'Espagne, le Portugal et la France pour défendre leurs activités de confection.

Ainsi, grâce à une très grande compréhension de la part des pays méditerranéens, nous avons pu, le 4 octobre dernier, imposer l'inscription dans la déclaration de la présidence du conseil des ministres de la Communauté de dispositions très précises et très contraignantes: le négociateur de la Communauté européenne sera obligé, lors de ses contacts avec les partenaires et en particulier avec les Etats-Unis, de n'accepter l'intégration de l'accord multifibre dans le GATT que sous réserve d'une discipline renforcée, d'une ouverture des marchés pour les pays encore fermés et d'une diminution significative des pics tarifaires, notamment aux Etats-Unis, comme l'a évoqué Mme Moreau.

Toute l'action du Gouvernement tend à instaurer une cohérence, une cohésion, une entente à l'intérieur de la Communauté européenne et à faire partager nos préoccupations, nos observations, notre volonté d'établir les règles d'un commerce international qui soit libre, sans doute, mais avant tout loyal. Aujourd'hui, la France, je le crois profondément, est parvenue à briser le cercle d'incompréhension qui avait entouré ses premières déclarations, au demeurant incertaines et imprécises. Notre point de vue est désormais clarifié; nous nous attachons à développer la solidarité de nos partenaires sur des thèmes réalistes, où la volonté d'échanges équilibrés s'accroît...

M. Maxime Gremetz. D'une domination!

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. ... d'une demande reconventionnelle vis-à-vis des grands acteurs économiques. En fait, cela consiste simplement à leur dire: «Faites-en au moins autant que la Communauté européenne avant de lui donner des leçons.»

Chaque semaine étant porteuse d'un événement majeur, sachez que, le 30 octobre prochain, le négociateur européen rencontrera à nouveau le négociateur américain.

La cohésion française, obtenue le 20 septembre dernier sur les thèmes agricoles, renforcée le 4 octobre dernier sur l'ensemble des autres secteurs non agricoles, doit nous permettre d'aborder cette bataille avec plus de confiance et de solidité que nous n'aurions pu le faire si nous avions prolongé la situation d'isolement et d'incompréhension dont nous étions l'objet en avril dernier lorsque nous avons pris la responsabilité de cette négociation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

A propos des délocalisations, évoquées par M. Saint-Ellier, je rappelle que M. le Premier ministre a confié à l'un des vôtres, M. Diméglio, député de l'Hérault, le soin de réfléchir à la maîtrise des délocalisations. Il faudrait établir un partenariat avec les pays du Maghreb et les pays de l'Est européen, et faire en sorte que les éventuelles délocalisations puissent enrichir les uns et les autres, ce qui n'est pas toujours le cas aujourd'hui. On a effet le sentiment qu'aussi bien ceux qui produisent que ceux qui achètent sont perdants au profit des intermédiaires. Il est vrai que gagner de l'argent sur des marges est leur métier !

Une collaboration avec les pays du Maghreb, auxquels tant de liens historiques nous attachent, et avec les pays de l'Est européen, pour lesquels le devoir de solidarité s'impose, pourrait favoriser, cela a été évoqué tout à l'heure, des délocalisations qui génèrent des échanges commerciaux positifs. Je rappellerai à cet égard que le deuxième ou le troisième poste d'excédent commercial de la France est constitué par les pièces détachées automobiles que notre pays exporte en raison des implantations industrielles qu'ont su mener à bien les entreprises françaises automobiles ces vingt dernières années.

Faisons simplement en sorte que les délocalisations soient maîtrisées. Prenons l'exemple de la confection. Si des délocalisations doivent se produire dans ce secteur, que des textiles français soient utilisés, car leur qualité et leur créativité doivent être prises en compte, et que les marques françaises soient respectées, car ce sont nos signatures qui assureront le maintien de ces activités de main-d'œuvre et de production. Notez cependant qu'il faut beaucoup d'échanges de textile pour pouvoir financer un Airbus ! Je vous rappelle d'ailleurs que notre relation commerciale avec l'ensemble des nouveaux pays industriels est équilibrée.

S'agissant du secteur public et de la meilleure maîtrise des dépenses publiques, je remercie d'abord les intervenants, et notamment les rapporteurs, d'avoir souligné les conséquences positives, en termes d'économie de moyens, de la fusion des trois ministères. Cela représente en effet, en année pleine, de 35 à 40 millions de francs d'économies sur des crédits de fonctionnement qui sont de l'ordre de 400 millions de francs, soit 10 p. 100.

Naturellement, ces économies ont des contreparties. Mais celles-ci sont prometteuses. Je pense en particulier aux deux écoles des mines que nous avons la fierté d'ouvrir, l'une à Nantes, l'autre à Albi. Celle d'Albi me tient particulièrement à cœur, car elle est une marque de solidarité à l'égard d'une région frappée par la reconversion charbonnière. Il était normal et salutaire que notre ministère y participe par l'intermédiaire de ce projet prometteur.

Nous participons également à la création d'une école moins connue, l'école nationale de la création industrielle, dédiée au design - M. Borotra parlerait sans doute de « dessin ». (*Sourires.*)

Le dessin, c'est-à-dire la griffe française, ce coup de patte bien spécifique de notre pays, c'est un atout que nous devons développer tant il est vrai que l'appétit du consommateur procède souvent des formes. « Changement d'herbage réjouit le veau », dit-on ; changement de silhouette peut réjouir le consommateur. (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Tel est, en tout cas, l'objectif de cette école.

Je n'entrerai pas dans le détail des crédits de fonctionnement si ce n'est pour ceux du commerce extérieur, dont, je le reconnais, le budget est drastique.

S'agissant des postes d'expansion économique, il est prévu pour 1994 d'en fermer six et d'en ouvrir trois. Je rappelle qu'entre 1988 et 1992, nous en avons fermé vingt-cinq et ouvert dix-huit. Nous avons le devoir de gérer au mieux de nos intérêts commerciaux les postes de l'expansion économique. Autant les représentations françaises, placées sous l'autorité du ministre des affaires étrangères, correspondent à un devoir politique, autant les postes de l'expansion économique ne peuvent être dissociés d'une préoccupation de rentabilité. Nous sommes là pour « faire du chiffre d'affaires ». (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*) Je vous remercie de votre soutien, il me réjouit et j'en aurai besoin. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Nous sommes là pour aider les entreprises françaises à obtenir des résultats à l'exportation et pour les aider...

Mme Muguette Jacquaint. A faire de l'argent !

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. ... à s'implanter hors de nos frontières afin de consolider leurs exportations.

A partir de ces postes, nous pouvons également susciter des investissements extérieurs dans notre pays car l'emploi est aussi créé - pardonnez-moi de le rappeler d'une façon brutale - par les investisseurs étrangers qui choisissent la France pour pénétrer le marché européen. A tout prendre, n'est-ce pas plus intelligent que de les chasser vers d'autres pays de la Communauté...

Mme Muguette Jacquaint. Parlez-nous d'Hoover !

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. ... pour ensuite récupérer les biens sans avoir le bénéfice des emplois ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Je n'ignore pas que cela peut entraîner des déconvenues.

Mme Janine Jambu et Mme Muguette Jacquaint. De graves déconvenues !

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. J'en souffre dans ma région, autant que la Côte-d'Or en a souffert récemment. Mais imaginons ce que serait l'économie industrielle française privée de l'investissement extérieur et ce que seraient nos exportations privées des investissements français à l'extérieur ! Dans les deux cas, ce serait une double déroute, une double défaite et un double

affaiblissement. C'est la raison pour laquelle les postes de l'expansion économique ont pour mission de suivre les investissements français à l'étranger et les investissements étrangers en France, de façon que notre pays soit fortement arrimé dans l'espace international. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Venons-en aux priorités industrielles dans la gestion des crédits publics.

La recherche figure au premier rang, c'est évident. Nous avons la volonté d'équilibrer les crédits de recherche au-delà des très grandes entreprises. Bull, Thomson et SGS-Thomson dans la filière électronique, par exemple, raflent actuellement une part importante des crédits. Ma satisfaction est de constater que, dans le budget que je vous présente, les PMI peuvent prétendre bénéficier de la moitié des crédits de recherche industrielle, par l'intermédiaire notamment de l'ANVAR et des procédures Atout.

C'est une première étape et elle va dans la bonne direction. Car, comme l'a dit fort justement M. Gantier, c'est dans le passage de la taille « petite » à la taille « moyenne » que l'industrie française trouvera le ressort et la solidité de développement qui lui font défaut face à l'industrie allemande, dont la force repose précisément sur des entreprises industrielles qui seraient, chez nous, grandes et qui sont, chez eux, moyennes.

Notons au passage que cet effort restera insuffisant tant que nous n'aurons pas traité un problème qui est au cœur des préoccupations de mon collègue et ami Alain Madelin, celui de la succession des entreprises, ainsi que celui de leur accès au marché financier. Mais cela est une autre affaire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Maxime Gremetz. Dès que l'on parle de marché financier, ils s'animent !

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Deuxième priorité, au-delà de la recherche, l'aménagement du territoire. Je le dis avec force : l'industrie est au service de l'aménagement du territoire. Rien n'est plus facile que d'aménager le territoire à partir de l'industrie, alors qu'il est de plus en plus difficile de le faire à partir des services.

Mme Louise Moreau, rapporteur pour avis. Tout à fait !

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Les services vont, en effet, là où les populations se trouvent, qu'il s'agisse de services d'accompagnement, de confort ou de commodité, ou de services prestigieux, tels que la recherche et les sièges sociaux d'entreprises ou d'administrations internationales, qui vont là où la densité des autres services est suffisamment forte. De ce point de vue, la région parisienne, comme la plupart des grandes métropoles régionales françaises, a un rôle à jouer.

En revanche, l'industrie de production, qui ne vise qu'à transformer des produits, est parfaitement capable de s'intégrer, dès lors que les infrastructures suivent, dans l'ensemble du tissu national français. Elle est donc un facteur d'aménagement du territoire, qu'il s'agisse d'utiliser les ressources agro-alimentaires – bois, par exemple – ou tout simplement un savoir-faire, une tradition ou une volonté industriels.

M. Maxime Gremetz. Alors qu'il faudrait de plus en plus d'entreprises, les fermetures se succèdent !

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Lorsque nous lançons le fonds d'aide aux PMI, doté de 800 millions de francs, c'est avec l'objectif affirmé de seconder le remarquable effort d'aménagement du territoire engagé par le ministre d'Erat, ministre de l'intérieur, chargé de l'aménagement du territoire, dont je souhaite profondément que le budget de l'industrie soit un appui et un relais. J'y contribuerai de façon très concrète dans un domaine qui relève de mon autorité par la tarification.

M. Claude Gaillard a bien voulu évoquer, s'agissant des télécommunications, ce que l'on appelle la « tarification en bulles », concept quelque peu compliqué. Il a raison : il faut aller plus loin.

Dans la perspective posée par la directive communautaire fixant au 1^{er} janvier 1998 la dérégulation des réseaux de base, je retiendrai un élément paradoxalement favorable en matière d'aménagement du territoire : la dérégulation des liaisons spécialisées. En effet, si nous voulons relancer le télé-travail en France et lui donner une véritable dimension industrielle, il faut que les liaisons spécialisées soient facturées à leur coût de revient et non pas à un coût de péréquation destiné à subventionner le téléphone en région parisienne. Pardonnez-moi d'être un peu brutal et de laisser parler autant que ma relative compétence de ministre des télécommunications mon expérience de président de la région Lorraine, mais je crois que nous avons le devoir de soutenir l'effort d'aménagement du territoire et, de ce point de vue, les liaisons spécialisées qui permettent le télé-travail et le télé-service en n'importe quel lieu du territoire ont peut-être plus d'importance sociale que le maintien de l'unité de base à six minutes en région parisienne. Chacun ses choix. En tout cas, ma priorité au service de l'aménagement du territoire sera celle-là, je le dis très clairement.

J'en viens aux actions sectorielles. Je serai d'autant plus clair que je vois ici des députés très attachés au secteur charbonnier, M. Kuchida naturellement, mais aussi Pierre Lang, tout autant passionné par ce formidable héritage de l'histoire industrielle française.

Oui, c'est vrai, comme François Grosdidier l'a fait remarquer, si le budget de soutien aux Charbonnages diminue en apparence, la subvention d'exploitation reste stable et les fonds de reconversion pour les bassins charbonniers, qu'il s'agisse du FIBH ou du fonds pour le bassin minier, sont en augmentation.

Sur ce point, je reste naturellement à la disposition des élus. Ils ont à gérer un effort de reconversion qui n'est pas achevé, de loin s'en faut. Même si les mines sont fermées dans le Nord depuis longtemps et si nous savons qu'en Lorraine le calendrier, dont l'échéance est prévue pour 2005, sera tenu, nous devons nous battre pour garder la confiance des intéressés en partant de l'idée simple qu'il ne faut pas entretenir des illusions.

A ce propos, je regrette que M. Destor ne soit pas présent actuellement. Il aurait pu dire à son collègue M. Migaud, député, notamment du secteur de La Mûre, que je reste ferme sur l'idée selon laquelle nous ne devons pas, en fonction du calendrier électoral, jouer avec les espérances légitimes de ceux qui ont dédié leur vie au travail de la mine. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

S'agissant de La Mûre, les décisions ont été prises dans le respect de ce qu'il est raisonnable de faire pour accompagner l'évolution du plateau mathésien, et je n'ai pas l'intention de changer sur ce point. *(Exclamations sur les bancs du groupe communiste.)*

M. Maxime Gremetz. Certains avaient dit qu'ils ne changeraient pas à propos d'Air France !

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. En revanche, il existe un budget qui est à la disposition des élus, à la disposition des outils d'industrialisation – vous connaissez l'agence de reconversion – pour faire en sorte que le plateau matheysin bénéficie d'autre chose que de la solidarité verbale des élus. Ces derniers doivent s'engager financièrement afin que la solidarité départementale et la solidarité régionale accompagnent la solidarité nationale. Je le répète à l'intention de M. Destot et de M. Migaud : nous n'avons pas à entretenir d'illusions fallacieuses dans le secteur charbonnier. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*) Nous avons à être droits avec des hommes qui l'ont toujours été dans leur comportement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

En ce qui concerne le textile et l'habillement, nous aurons bientôt un autre rendez-vous avec l'examen du projet de loi sur la contrefaçon. C'est la première étape de l'ensemble des dispositions présentées en juin dernier à l'occasion d'un débat devant le Sénat à l'initiative de Maurice Schumann et de Christian Poncelet, dont on connaît la passion pour le textile.

Je dois souligner que l'obstination paie et que nous avons obtenu, après avoir exercé une pression permanente à Bruxelles, l'engagement que la Communauté européenne réalisera des enquêtes douanières approfondies dans les principaux centres d'importation. Les statistiques douanières dont elle dispose, et qui ont souvent un caractère suspect, seraient ainsi vérifiées et contrôlées. Je souhaite, d'ailleurs, que nous allions plus loin et que le contrôle des importations, puisque nous avons un marché unique, soit placé sous une autorité communautaire afin qu'aucun pays ne puisse s'abstraire des règles communes. Certes, nous n'avons pas la passion des administrations bruxelloises,...

M. Maxime Gremetz. Mais si !

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. ... mais nous pensons que le meilleur moyen serait que les importations à l'entrée de la Communauté subissent si on un régime douanier communautaire, du moins un processus d'enquête, d'inspection et de contrôle qui soit suffisamment dissuasif pour qu'aucun de nos partenaires n'ait la tentation de jouer en permanence le rôle du cheval de Troie.

Cette action pourrait être complétée par la mise en œuvre du label « Fait en Europe » ou « Fait dans la Communauté européenne », en faveur duquel Mme Scrivener vient de prendre des engagements réjouissants...

M. Maxime Gremetz. Et les ateliers clandestins dans le textile ?

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. ... et en tout cas nouveaux de la part d'un commissaire des Communautés.

Les 350 000 salariés qui travaillent dans le textile et dans la confection ont le droit de savoir qu'ils ne seront en rien abandonnés aux aléas du marché international, dont le moins que l'on puisse dire est qu'il n'est ni *fair* ni *free*. (*Protestations sur les bancs du groupe communiste.*) Nous serons très vigilants en la matière.

Pour un libéral comme moi, le devoir absolu d'un homme politique est à la fois d'être présent là où l'autorité de l'Etat peut être respectée et de ne pas se substituer aux entrepreneurs qui savent parfaitement faire leur métier et qui n'ont pas besoin d'un ministre pour le leur expliquer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Avant d'en terminer par la poste et les télécommunications,...

Mme Muguette Jacquaint. Et Air France ?

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. ... je parlerai un peu d'espace, sujet qui intéresse Mme Moreau et dont Dominique Baudis m'entretient souvent avec toute la passion d'un homme dont la circonscription bénéficie d'implantations industrielles dans ce secteur d'activité – tout comme la région parisienne, monsieur Borotra.

En ce qui concerne la responsabilité industrielle dans le domaine de l'espace, nous avons des objectifs simples.

Le premier est de consolider la place de l'Europe dans le secteur des lanceurs en soutenant le programme Ariane V.

Le deuxième est de développer les applications de l'espace, surtout, si possible, les applications rentables. Il s'agit de celles concernant les télécommunications, mais aussi la météorologie – domaine dans lequel les choses ne démarrent pas aussi bien que l'on voudrait – et la photographie aérienne, c'est-à-dire les programmes SPOT qui, eux, marchent bien.

Notre idée est celle d'une utilisation de l'espace tournée vers la satisfaction de besoins civils et de besoins militaires,...

Mme Louise Moreau, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. ... à condition qu'il s'agisse de besoins raisonnables trouvant sur le marché les moyens financiers permettant d'atteindre l'équilibre. En effet, dans la situation budgétaire de notre pays, il ne serait pas sérieux de proposer des ambitions exceptionnelles que nous n'aurions pas les moyens de financer, au moment même où les Etats-Unis d'Amérique – qui ne sont pas le plus petit pays du monde, de loin s'en faut – reportent les décisions concernant le programme de station orbitale, Freedom, paralysant ainsi la coopération avec la Communauté européenne qui était partie prenante en la matière.

Le troisième objectif est d'assurer le développement des techniques spatiales du futur, c'est-à-dire de maintenir les programmes de recherche à un niveau permettant d'assurer, au-delà de la simple veille technologique, la maîtrise des techniques nouvelles, notamment en matière de propulsion et de techniques satellitaires. Soyez bien certains que nous faisons en sorte de ne jamais être « largués », car seuls peuvent accéder à cette grande foire de l'échange technologique ceux qui ont quelque chose à proposer. Si nous prenions le risque de ne plus être aux premiers rangs dans les secteurs où nous le sommes, nous perdions le droit d'accéder au partenariat dans d'autres secteurs où nous ne détenons certains acquis que par respect de la place que nous occupons ailleurs.

Je terminerai par un sujet qui me tient particulièrement à cœur, la poste et les télécommunications, ce qui me permettra de répondre aux excellents rapporteurs, en particulier à M. Claude Gaillard, ainsi qu'à mon prédécesseur, M. Zuccarelli.

En ce qui concerne La Poste, je partage totalement les craintes exprimées par Claude Gaillard et les observations présentées tant par M. Borotra que par M. Zuccarelli. Les propos de ce dernier étaient frappés au coin du bon sens, même s'il avait parfois le pardon plus facile pour les erreurs que la majorité à laquelle il appartenait a gérées que pour celles de la majorité actuelle, laquelle n'en a d'ailleurs pas encore définitivement commis ! (*Sourires.*)

Pour La Poste, les choses sont claires. On ne peut pas lui demander à la fois de maintenir près de 17 000 implantations sur l'ensemble du territoire, afin d'assurer partout sa présence, comme M. le Premier ministre l'a demandé lors de son discours d'investiture, dans une logique de maintien du service public en milieu rural - à ce sujet, je rappelle que le moratoire sur les suppressions de services publics a été prorogé pour six mois - et ne pas lui permettre d'exercer ses responsabilités.

A ce propos, je rappelle à M. Zuccarelli que le chiffre d'affaires des activités postales en milieu rural repose très majoritairement sur les activités financières et d'assurance. Il n'est donc pas - hélas ! - complètement absurde de demander, comme le fait la Communauté européenne, qu'il y ait une identité de règles pour une identité de services et de fonctionnalité.

Le seul problème tient au fait qu'il faut mettre tout à plat et que l'on ne saurait bloquer La Poste sur un point précis et ne pas la libérer dans des domaines où elle est manifestement entravée. C'est la raison pour laquelle, je m'efforce avec beaucoup d'obstination de rouvrir le dialogue et, surtout, de le faire aboutir, au sein du Gouvernement, entre l'administration du budget, de l'économie et des finances, et le ministère de tutelle, afin que l'on parvienne à élaborer un contrat de plan traitant de l'ensemble des missions de La Poste : présence en milieu rural, participation au transport de la presse, collecte d'épargne et de trésorerie, dans des conditions compatibles avec les charges qu'elle assume au regard du Trésor public.

Le chantier est vaste, les tensions sont intenses et la certitude du résultat n'est pas établie. Je puis néanmoins vous assurer que les excellents arguments développés, notamment par votre collègue M. Jean Besson, impliqué dans ce projet qu'il maîtrise parfaitement puisqu'il préside la commission supérieure du service public, ainsi que vos interventions répétées ont permis de faire fléchir le ministre du budget.

Les arguments avancés par les parlementaires de la majorité comme de l'opposition le conduiront à mettre à profit l'examen du budget par le Sénat pour présenter un amendement que nous n'avons pas eu le temps de mûrir ici car la chair n'était pas encore assez attendrie. (*Sourires.*) Maintenant, elle est à point et nous allons pouvoir le faire revenir aux petits oignons. Il appartiendra à l'initiative des sénateurs et à la sagesse de cette assemblée de trouver une solution qui, dans l'esprit du ministre du budget, serait une heureuse anticipation sur le contrat de plan. En effet, cet amendement, qui ne sera pas gouvernemental mais parlementaire, maintiendra jusqu'au 1^{er} septembre 1994, c'est-à-dire pour une période de neuf mois, l'exonération partielle de taxe sur les salaires dont bénéficiera La Poste.

J'en tire la conclusion simple que le ministre du budget a intégré la perspective du succès du contrat de plan. Il considère donc qu'au 1^{er} septembre 1994 non seulement le contrat de plan aura été arrêté, mais aussi qu'il

sera de nature à permettre à La Poste d'assumer les efforts que le Gouvernement dans sa totalité et le Premier ministre en particulier lui demandent parallèlement.

Par conséquent, je ne suis pas complètement découragé, bien au contraire. Ce dialogue public, rendu possible par l'examen de notre budget par les assemblées, est d'un précieux secours pour les missions que j'assume.

S'agissant des télécommunications, je formulerai une réflexion plus générale sur la dérégulation.

La mise en œuvre de la directive « communication » permettra à la concurrence de jouer dans l'ensemble des services, y compris dans le service universel des télécommunications. Nous devons donc nous préparer, sans précipitation mais sans retard. Il faut, en effet, éviter la précipitation, car l'enjeu est trop important.

Il s'agit d'abord de la condition morale et matérielle de près de 150 000 agents, lesquels ont le droit - vous l'avez dit, monsieur Borotra -, comme le personnel d'Electricité de France ou de Gaz de France, d'être respectés pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire des femmes et des hommes qui servent indirectement la puissance publique, sur la base d'un contrat qu'ils ont signé avec l'Etat. Ils ne constituent pas une matière malléable qui prendrait la forme que le législateur ou un commissaire européen voudrait lui donner à un moment déterminé. Nous devons maintenir le dialogue avec eux.

M. Maxime Gremetz. Il faut les écouter !

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Telle est bien mon intention. Je veux me faire comprendre et écouter ceux qui s'expriment.

Cela dit, nous avons tous un intérêt commun qui vaut pour les télécommunications comme dans le domaine de l'énergie : faire en sorte que ces grandes entreprises françaises, quel que soit leur statut actuel, deviennent de grands acteurs internationaux. Pour atteindre ce rang, elles doivent disposer d'une grande liberté de mouvement, du libre choix de leurs partenaires et, le cas échéant, d'une indépendance totale vis-à-vis du budget de l'Etat. Or leurs statuts ne leur donnent pas ces possibilités.

Devons-nous pour autant nous précipiter vers des solutions extérieures ? La réponse est manifestement non. Nous avons suffisamment confiance dans notre génie propre pour trouver des formules qui permettent à la fois à nos entreprises de rester ce qu'elles sont et d'être des acteurs internationaux. Nous avons devant nous des semaines, voire des mois de négociation.

En revanche, nous ne pouvons pas accepter le *statu quo*, car cela reviendrait à condamner les entreprises de télécommunication, comme celles du secteur de l'énergie, à la certitude d'un déclin programmé. En effet, quelles que soient les lois, le consommateur, qu'il soit un particulier, de temps en temps, ou un industriel, le plus souvent, s'efforcera d'obtenir chez nous ce qu'il obtient ailleurs. Si nous n'avons pas eu l'intelligence de nous préparer à cette évolution sur le plan national, si nous n'avons pas eu l'intelligence de prendre des positions à l'extérieur, nous serons perpétuellement sur la défensive, en position de repli et agités par une fièvre obsidionale, ce qui priverait nos entreprises de l'élan nécessaire.

Pour autant, il ne faut rien compromettre, et j'accepte la remarque formulée à propos de la dérégulation du transport aérien ; elle doit nous éclairer.

M. Maxime Gremetz. Ah !

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Une dérégulation mal maîtrisée peut se retourner contre le but recherché et, de proche en proche, susciter une contagion sur l'ensemble d'une filière industrielle. C'est un risque majeur. Tel pourrait être le cas dans mon secteur d'activités, si nous ne maîtrisions pas l'offre de services de télécommunication à valeur ajoutée, par exemple dans les transports aériens.

En effet, les positions dominantes étant dans ce domaine nord-américaines, si nous ne parvenions pas à bâtir des alliances européennes, ou, le cas échéant, à passer des accords avec des entreprises des États-Unis pour offrir aux compagnies aériennes et aux organismes de voyage un service de réservation de transport aérien qui soit indépendant des systèmes dominants nord-américains, nous perdrons le contrôle du remplissage des avions, et nous affaiblirons les compagnies qui ne seraient pas nord-américaines ou qui n'auraient pas traité avec elles. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Une vision des télécommunications françaises repliées sur elles-mêmes aboutirait, dans l'offre globale de services à valeur ajoutée, à laisser les mains libres aux États-Unis et aux Anglo-Saxons qui bénéficient d'une entière liberté et, surtout, d'une totale capacité d'accès au marché financier pour financer ces investissements extraordinairement lourds. De la même façon qu'il aurait fallu mieux réfléchir aux conséquences d'une dérégulation du transport aérien trop brutale, nous risquerions, en ne préparant pas l'évolution du marché des télécommunications ou de l'énergie, d'enfermer nos grands acteurs nationaux dans une situation strictement défensive, sans leur permettre d'établir des partenariats.

J'en terminerai par une certitude absolue : la France est un pays formidable. Lorsque nos ingénieurs, nos techniciens, nos commerciaux travaillent à armes égales non pas sur l'ensemble du spectre industriel, mais dans des secteurs où nous avons soit une vocation, soit une histoire, soit une tradition, soit une volonté, nous sommes en mesure d'être au premier rang mondial. Nous l'avons démontré dans toutes les activités nouvelles où les cartes étaient en quelque sorte redistribuées : la télématique grand public, la télécommunication digitale, les satellites, les SSII, le nucléaire. Nous ne sommes pas au premier rang dans tous les secteurs, mais nous avons su l'être là où nous étions bons.

Il faut maintenant partir de cette base nationale pour avoir des partenariats européens et une ambition mondiale, comme le font certaines entreprises françaises. Je n'en citerai qu'une, parce qu'il s'agit d'une entreprise publique. En effet, on me reproche souvent de ne dire du bien que du secteur privé. Or j'en dis aussi du secteur public quand il réussit. Thomson détient dans le secteur de l'électronique grand public, 20 p. 100 du marché américain. Cette entreprise est aujourd'hui le premier fournisseur de téléviseurs pour les familles américaines. Voilà une réussite ! Elle résulte d'une alliance de fait,

d'une complicité entre les deux grands acteurs européens de ce secteur, Philips et Thomson, et d'une ambition mondiale.

Ayons pour toute notre industrie le même type de raisonnement. Là où nous sommes bons, bâtissons des alliances européennes avec des ambitions mondiales. Dans ces conditions, qu'ils viennent du secteur public ou du secteur privé, les acteurs industriels de notre pays sont en mesure de donner à la France des perspectives de succès dans ce domaine dont j'ai provisoirement la charge, mais qui me passionne, l'industrie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1994 n° 536 (rapport n° 580 de M. Philippe Auberger, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur et article 61 (*suite*).

Annexe n° 26 (industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur : industrie, postes et télécommunications) de M. Bernard Carayon, rapporteur spécial ;

Annexe n° 27 (industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur : commerce extérieur) de M. Olivier Dassault, rapporteur spécial ;

Avis n° 582, au nom de la commission des affaires étrangères :

– Tome VII (industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur : commerce extérieur) de Mme Louise Moreau.

Avis n° 585, au nom de la commission de la production et des échanges :

– Tome XI (industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur : industrie) de M. Franck Borotra ;

– Tome XII (industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur : postes et télécommunications) de M. Claude Gaillard ;

– Tome XIII (industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur : commerce extérieur) de M. Francis Saint-Ellier.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures vingt.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

